

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
SC/CP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2019

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du
21 janvier 2019

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 1- Création de postes
- 2- Création d'une indemnité horaire pour travail normal de nuit et d'une indemnité horaire pour travail normal le dimanche et les jours fériés

SERVICES TECHNIQUES

- 3- Modification du règlement municipal d'assainissement
- 4- Autorisation à Monsieur le Maire de déposer des demandes de subvention concernant l'amélioration des équipements sportifs
- 5- Centre culturel André Malraux - Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) - Habilitation de Monsieur le Maire :
 - à valider l'APD,
 - à déposer les dossiers de subvention correspondants,
 - à déposer les demandes d'autorisation de travaux nécessaires conformément au droit de l'urbanisme et de la construction,
 - à organiser et à signer les marchés de travaux nécessaires conformément à la réglementation en matière de commande publique

SERVICE ENVIRONNEMENT

- 6- Convention avec le SMAV (Syndicat mixte Autolib Velib) pour l'exploitation des bornes Autolib

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

- 7- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Philatélique Club de Verrières-le-Buisson au titre de l'année 2019

SERVICE URBANISME

- 8- Rénovation de la Potinière - déclaration d'autorisation de travaux

SERVICE PETITE ENFANCE

- 9- Conventions d'objectifs et de financement relatives au versement de la Prestation de service unique pour les établissements d'accueil du jeune enfant, par la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, pour une durée de cinq ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023

SERVICE DES FINANCES

- 10- Budget principal - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018
 11- Budget principal - Compte administratif de l'exercice 2018
 12- Budget principal - Affectation du résultat de l'exercice 2018
 13- Budget principal - Vote du budget supplémentaire de l'exercice 2019

SERVICE LOGEMENT

- 14- Allongement de la garantie d'emprunt pour le programme des Aulnaies (77 logements PLS)

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. ATTAF, Mme ORSINI, M. PEPERS, Mme DEGERIT, Mme OCTAU, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, M. PIOT, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. TREBULLE à Mme ROQUAIN
 M. ZAKARIAN à M. DELORT
 M. PANCRAZI à M. DOSSMANN
 M. LEFEVRE à Mme LEGOFF
 Mme DUBOC à M. MORDEFROID
 M. YAHIEL à Mme GIRI

EXCUSES :

M. JOLY
 Mme BARBET

ABSENTS :

M. LARNICOL
 Mme DE CHABALIER
 M. FOURNIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEGOFF

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Madame Caroline FOUCAULT

Mme FOUCAULT : Nous allons commencer ce conseil municipal. Je ne sais pas si vous êtes au courant mais, hélas, notre maire est hospitalisé, et la famille JOLY a souhaité que je vous lise ce message :

« Monsieur le Maire est hospitalisé depuis une semaine pour une infection pulmonaire sévère. Suite à des complications qui nécessitent des soins intensifs, des médecins poursuivent des examens afin d'adapter le meilleur traitement. Nous nous permettons au nom de Thomas de remercier l'équipe municipale pour le travail de continuité de l'action. Nous reviendrons vers vous d'ici une dizaine de jours selon l'évolution de la situation.

La famille JOLY. »

Est-ce que vous souhaitez que l'on réponde quelque chose au nom du Conseil municipal ? Je vous propose ou de le dire maintenant, ou de nous envoyer un mot au cabinet du Maire et nous transmettrons à la famille.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Madame Dominique LEGOFF est candidate. Aucun autre candidat ne se déclare ; Mme LEGOFF est désignée en tant que secrétaire de séance.

- Appel des conseillers municipaux par Madame LEGOFF. Le quorum est atteint.

- Il est fait lecture par Madame FOUCAULT des cérémonies et événements survenus sur la commune depuis le dernier conseil municipal, et à venir prochainement.

REMERCIEMENTS

- de la Direction de la Résidence du Bois pour le prêt de matériel à l'occasion des festivités pour le 10^{ème} anniversaire de l'EHPAD et pour la rapide intervention pour le tronçonnage d'un arbre qui bloquait l'accès à l'établissement.

- de M. Cédric PIN pour le passage à 30 km/h dans la rue des Migneaux.

- du Club Audiovisuel de Verrières pour la mise à disposition de salles de la Maison Vaillant pour le tournage du film « Prédications chinoises ».

- de M. Guy PEDRON, président du Club ABC, pour l'accord donné pour la réalisation de la fresque.

- de l'Association La Marche de la Bièvre pour le soutien apporté à l'organisation de la Marche de la Bièvre le 12 mai 2019.

- de l'Association SNL (Solidarités Nouvelles pour le Logement - Essonne) pour la subvention attribuée.

NOCES D'OR

Monsieur et Madame PIOT – Samedi 22 juin

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Mercredi 22 mai

Ateliers jeux de société et arts plastiques du CCAS, Villa Sainte-Christine

Du vendredi 24 au dimanche 26 mai

Festival Jazz à Verrières

- *Jazz en herbe*, vendredi 24 mai, Espace Bernard Mantiennne
- *Fire ! The music of Jimmy Hendrix*, samedi 25 mai, Espace Bernard Mantiennne
- Café jazz *Chasin' the trane quintet*, dimanche 26 mai, Jardins de la Maison Vaillant

Samedi 25 mai

Fête des mères : remise d'un arbre aux jeunes mamans de l'année, Moulin de Grais

Samedi 25 et dimanche 26 mai

Portes ouvertes des ateliers d'artistes

Dimanche 26 mai

Elections européennes

Lundi 27 mai

Jam Session, Auditorium du Conservatoire

Mercredi 29 mai

Inauguration du square Louise de Vilmorin

Mercredi 5 juin

Inauguration du Parc Vaillant

Vendredi 7 juin

Vernissage de l'exposition *Intime*, Orangerie – Espace Tourlière

Du 7 juin au 7 juillet

Exposition *Intime*, Orangerie – Espace Tourlière

Samedi 8 et dimanche 9 juin

Théâtre associatif *En Bordure de Scène*, Espace Bernard Mantiennne

Dimanche 9 juin

Tournoi annuel des Chiffres et des Lettres, Moulin de Grais

Jedi 13 juin

Sortie nature CCAS : visite du parc de Vilgénis

Théâtre associatif *Les Pieds Plats*, Espace Bernard Mantiennne

Vendredi 14 juin

Remise des poules dans le cadre de la « Poule attitude », Moulin de Grais

Samedi 15 et dimanche 16 juin

Rencontres des saveurs, Centre-ville

Samedi 15 juin

Atelier multimédia, La Potinière
Théâtre associatif *Le Snark*, Espace Bernard Mantienne
Fête du Club du Bel Âge, Club 21 – Espace Bernard Mantienne

Dimanche 16 juin

Théâtre associatif *En Bordure de Scène*, Espace Bernard Mantienne

Mardi 18 juin

Cérémonie commémorative, Cimetière du village

Mercredi 19 juin

Repas à thème CCAS *Champagne-Ardenne*, Villa Sainte-Christine

Vendredi 21 juin

Fête de la musique, Espace Jeunes

Samedi 22 juin

Hors-Scène à Verrières, 3^{ème} Festival des Arts de la Rue

Lundi 24 juin

Conseil municipal, Hôtel de Ville

Mme FOUCAULT : Nous souhaitons aussi faire un point sur la canicule pour vous informer qu'au niveau des personnes âgées, comme tous les ans, nous avons mis dans le journal de juin - juillet - août un document pour que tous les gens qui sont seuls, ou qui ont des problèmes de santé, ou vieillissants, puissent s'inscrire sur un fichier afin qu'on les appelle certains jours pour savoir s'ils vont bien et aller les voir si besoin.

En plus de ce service, nous avons nos assistantes de vie qui travaillent toute la semaine auprès des personnes âgées, de même que les gens qui distribuent des repas, qui vérifient que les personnes boivent et mangent bien.

Depuis peu nous avons un partenariat avec la Croix-Rouge qui s'occupe la nuit et le week-end des personnes sensibles, qui va chez les gens la nuit ou le week-end, et si quelqu'un appelle parce qu'il n'est pas bien et qu'il demande un passage, une astreinte de la ville 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 le met directement en rapport avec la Croix-Rouge.

Pour les enfants, pour l'instant nous avons annulé les Olympiades cette semaine, en se laissant une option, en se disant que lundi ou mardi il fera peut-être moins chaud, et c'est vraiment en accord avec les directeurs. Au niveau du Centre de loisirs et des crèches, on va privilégier les jeux d'eau pour rafraîchir les enfants. Et au niveau du personnel nous avons décalé les horaires pour les personnes du Centre technique travaillant à l'extérieur, je parle des gardiens ; et pour les écoles cela permettra d'ouvrir les classes des écoles à 6h du matin pour laisser respirer et avoir un peu de fraîcheur. Quand les instituteurs rentreront, on fermera toutes les fenêtres pour garder au maximum la fraîcheur à l'intérieur.

Des bouteilles d'eau seront à disposition du personnel au CTM et en mairie. Nous vérifierons avec attention qu'ils remplissent ensuite les bouteilles avec de l'eau du robinet. Voilà où l'on en est aujourd'hui.

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2019.

Mme FOUCAULT : Avez-vous des modifications ?

M. MORDEFROID : Page 24, quatrième ligne, en haut de la page, remplacer « cours » par « coût ».

M. GRISSOLANGE : J'ai une petite chose page 19 ; ma seule intervention dans la page, il est marqué : « Pour moi tu n'as pas abordé la question... quelle est la raison... », Bien entendu il faut enlever le « a » : « quelle est la raison... ».

(Sous réserve de ces modifications, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés).

Mme FOUCAULT : Avant qu'on entame l'ordre du jour, je vous informe que j'ai reçu une question écrite de la part de Monsieur GRISSOLANGE qui sera vue à la fin du conseil.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

1 - Création de postes.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Il est proposé à votre assemblée la création d'un poste d'adjoint de maîtrise principal, à temps complet, pour permettre le recrutement, par voie de mutation, du responsable du Centre technique municipal et de la logistique événementielle. Cette création de poste fait suite à la modification d'organigramme proposée au Comité technique du 20 juin 2019.

Ensuite, il est proposé à votre assemblée la création d'un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet pour permettre le recrutement d'un agent par voie de mutation, dans le cadre du renforcement du service de police municipale. Cette décision de renforcement fait suite au questionnaire sécurité réalisé au 1^{er} trimestre 2019.

Enfin, il est proposé à votre assemblée la création de deux postes d'adjoint technique pour assurer la continuité de fonctionnement du service public des crèches municipales et des affaires culturelles. En crèche, le poste est dédié à la cuisine afin de pallier le reclassement d'un agent au service de la police municipale en qualité d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP). Aux affaires culturelles, le poste doit permettre à la fois de seconder le technicien son et lumière et les gardiens, et pérenniser un service de qualité au regard de l'activité de l'Espace Bernard MANTIENNE.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale

de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Ces créations de poste se traduisent par une augmentation des effectifs afin d'assurer la continuité du service public.

Je précise qu'en ce qui concerne l'agent de la police municipale, c'est un reclassement en qualité d'agent de surveillance de la voirie publique ASVP. C'est une reconversion professionnelle parce que la personne ne pouvait plus faire son métier dans les cuisines. Elle a fait un stage, cela s'est bien passé, et aujourd'hui elle est intégrée à ce nouveau service.

Avez-vous des questions ?

M. GRISSOLANGE : Je voudrais savoir de façon plus précise quels sont les postes qui sont des créations avec augmentation d'effectifs et lesquels ne le sont pas ?

Mme FOUCAULT : Du fait de l'arrivée de Monsieur ROSETZKY qui est notre directeur des services techniques, lorsqu'il est arrivé au mois d'août dernier, nous lui avons demandé de proposer une réorganisation des services techniques, surtout au niveau du CTM parce qu'aujourd'hui les cadres qui sont ici gèrent les fonctionnaires qui sont là-bas et qui vont sur le terrain, et on s'est aperçu qu'on était un peu à la limite des choses. Donc Monsieur ROSETZKY a proposé une réorganisation au mois de décembre à Monsieur le Maire et à Madame Chalet quand elle est arrivée au mois de février. Et on s'est dit, avec Monsieur le Maire, qu'il serait intéressant d'avoir un poste supplémentaire d'une personne qui gérerait le personnel en direct au CTM. Cela permettrait aux cadres, parce qu'il y a beaucoup de travaux en cours et à venir, de s'occuper des marchés publics, de l'ingénierie, etc. C'est une création pure. C'est aussi pour essayer un nouveau mode de fonctionnement et un nouveau mode de management.

Ensuite nous avons la police municipale : nous avons actuellement quatre ASVP avec la personne qui était dans les crèches et qui est passée de la cuisine à la police municipale. Nous avons quatre ASVP, deux hommes et deux femmes : nous avons trois policiers municipaux dont un en longue maladie qui va certainement se prolonger jusqu'à sa retraite ; et nous avons une secrétaire. C'est donc pour remplacer le poste de la personne qui est malade en plus de la liste des ASVP. Cela fait deux personnes en plus par rapport à ce qu'il y a aujourd'hui. C'est aussi pour qu'on puisse avoir de la police municipale une fois par semaine jusqu'à 20h. On revient à ce que je vous ai présenté quand la personne qui est malade était arrivée, cela va permettre une fois par semaine que la police municipale soit dans la rue jusqu'à 20h. Ils vont faire des points à certains endroits où il y a besoin ponctuellement.

Ensuite, à l'Espace Bernard MANTIENNE, vu les horaires d'ouverture, on a besoin de quelqu'un qui aide et c'est un poste qui le permettra.

M. GRISSOLANGE : Donc ce sont trois créations de postes ?

Mme FOUCAULT : Quatre : le policier municipal, l'ASVP, le technicien et le CTM ; quatre postes. Mais ce ne sont pas des créations pures car dans d'autres services il y a beaucoup de départs en retraite. On a des annonces de départs, et des gens qui pensaient partir dans un an, deux ans, trois ans,... On en a donc profité, à l'arrivée de Madame CHALET, pour réorganiser les services. Aujourd'hui on va réorganiser deux pôles principalement : celui du Centre technique et celui des ressources. On trouve un nouvel équilibre. On ne fait pas un poste pour un poste mais en fait on réfléchit plus globalement et plus généralement en faisant en sorte d'équilibrer les choses.

M. HULIN : Tu as répondu un peu par avance à mes questions, notamment sur le poste dédié à la cuisine qui devient agent de surveillance de la voie publique. J'avoue que je n'avais pas très bien compris au premier abord, donc merci pour cette explication. Je tiens quand même à dire que pour cette fiche-là ainsi que pour la suivante, les choses sont très claires, merci beaucoup.

Cela m'a fait penser à autre chose : sur le site de la ville, la semaine dernière j'ai vu un tweet qui renvoyait à la page des recrutements de la Ville, et si je fais abstraction des animateurs en périscolaire et en accueil de loisirs comme cela se passe chaque année à la même période, je n'ai pas compté mais en gros on a : un directeur administratif à l'Espace Bernard Mantiene, un régisseur polyvalent, un technicien polyvalent, une assistante de direction, une gestionnaire de carrière, un directeur du pôle Famille, un chargé de formation, un chargé de recrutement, un juriste, un agent d'accueil, une aide à domicile, un agent de maintenance, un éducateur de jeunes enfants,... Je ne regarde pas cette page toutes les semaines, mais je n'ai pas le souvenir qu'il y avait autant de recrutements. Qu'est-ce qui explique cela ?

Mme FOUCAULT : Cela fait deux ans que c'est comme ça.

M HULIN : J'imagine qu'il y a eu des gens qui ont quitté leur poste récemment et qui seront remplacés poste par poste. Qu'est-ce qui explique qu'il y ait autant de recrutements en même temps ?

Mme FOUCAULT : On est en plein « papy-boom » comme dans toutes les sociétés et administrations actuellement. On a eu beaucoup de départs en retraite ; ensuite il y a des gens qui ont souhaité évoluer et qu'on ne pouvait pas faire évoluer à la Ville. On a eu beaucoup de réussites à des concours ou examens aussi ; on soutient beaucoup les gens qui passent des qualifications supérieures mais on ne peut pas forcément leur offrir le poste de leurs rêves. On fait beaucoup de promotion interne aussi et c'est par cela qu'on commence, et quand on fait de la promotion interne cela vide les autres services. Par exemple : on a deux personnes en animation qu'on aimerait bien avoir dans d'autres services mais on ne peut pas les avoir avant septembre. Tout cela fait qu'il y a des gens qui partent et des gens qui arrivent : on a la responsable Finances qui va arriver très rapidement, dans quatre jours,... On a le responsable du CTM qui va arriver en août ; la chef d'équipe des espaces verts arrive aussi en août, ce sera une femme ; on évolue, on a une stratégie différente qu'on est en train de mettre en place et c'est une opportunité pour nous, parmi les gens que l'on reçoit, d'avoir des profils différents et atypiques pour avoir un service évolutif au niveau des Verriérois. Ils le verront certainement à partir du mois de septembre, voire après la Toussaint pour certains postes pour lesquels cela mettra un peu plus de temps. On cherche encore du personnel, on essaie, avec Madame CHALET, de créer beaucoup de binômes.

M. GRISSOLANGE : Donc ce sont des gens qui remplacent d'autres personnes ?

Mme FOUCAULT : Pas forcément. Par exemple pour la formation et recrutement on cherche deux personnes alors qu'aujourd'hui on n'en a qu'une. Et c'est une opportunité pour nous que cette personne ait trouvé autre chose ailleurs pour nous permettre d'évoluer dans le service DRH. Pour les carrières c'est pareil : on n'avait qu'une personne, et aujourd'hui on a envie d'avoir un binôme parce qu'on veut proposer de plus en plus d'opportunités à notre personnel pour changer de service si les gens en ont l'occasion. En fait c'est une « révolution » qui a été mise en marche et on commencera à la voir fonctionner prochainement. Tout cela évidemment décidé par Monsieur le Maire puisque c'est lui qui a tout validé. Cela nous permet de gérer la ville différemment.

M. HULIN : Tu parles de postes qui sont transformés en binômes. A part ces quatre créations de postes, cela veut dire qu'il y a des postes qui n'étaient pas au même endroit ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Comment cela se passe pour transformer un poste en un autre ?

Mme FOUCAULT : Cela dépend et comme c'est le début, petit à petit on fera en marchant. Pourquoi je vous dis cela ? Ce n'est pas que je ne veux pas vous dire mais cela dépend des profils des gens que l'on reçoit et que l'on recrute. Tous n'ont pas les mêmes études, n'ont pas les mêmes parcours et on essaie de profiter de chaque opportunité pour la ville.

M. HULIN : J'entends bien mais ce n'était pas exactement ma question : vous citez des endroits où il y avait une personne et où désormais il y en aura deux. Si vous recrutez deux personnes, cela veut dire qu'il faut un support de poste supplémentaire par rapport à ce que vous avez ; ce n'est plus une personne sur un support de poste mais deux personnes, donc il faut deux supports de poste ; le deuxième, d'où vient-il ? Voilà ma question.

Mme FOUCAULT : Si tu as lu le budget supplémentaire, tu as peut-être vu qu'au niveau de la voirie, par exemple, il y a une certaine somme qui est prévue et on va faire appel puisqu'il y a un marché public. Sur une page du site tu as les marchés publics ; tu peux voir les marchés qu'on a lancés ; on vient de lancer un marché public pour la voirie en se disant : aujourd'hui comment travaillent nos hommes ? On n'a que des hommes – enfin, il y a une jeune femme qui va arriver - mais en tout cas, on est sur une population qui vieillit. Est-ce qu'on peut toujours leur faire faire tel ou tel travail ? Est-ce que l'entreprise ne peut pas nous aider à gérer différemment les personnes qui sont « en relai » ?

M. HULIN : Ce n'était pas vraiment ma question.

Mme FOUCAULT : Si parce qu'on ne peut pas gérer une mairie comme... Comment dire ? On ne peut pas faire juste un contrat, une mairie c'est global.

M. HULIN : Pour avoir travaillé avec des collectivités, je connais un peu. Tu as cité deux cas où il y avait une personne et où il y en aura deux. Donc au-delà du profil des gens, au-delà des cas où vous êtes passés par des appels d'offres ou peut-être par une délégation de service public sur certains sujets, sur des choses qui étaient faites par des fonctionnaires, vous êtes aussi peut-être passés par des entreprises privées,... au-delà de ces cas-là il y a des fonctions où il n'y avait qu'un seul poste et où ça va passer à deux postes sur les mêmes tâches. Donc je disais juste que de passer d'un à deux postes, cela veut dire que soit vous créez un poste...

Mme FOUCAULT : Tout à fait.

M. HULIN : Donc on peut s'attendre à avoir des créations de postes après recrutements ?

Mme FOUCAULT : Exactement. Et c'est bien ce que j'ai dit. J'ai dit qu'on était au début : Madame CHALET est arrivée en février ; on est au mois de juin ; il fallait quand même qu'elle fasse une étude sur le personnel. On est au début d'une nouvelle façon de gérer le personnel, avec le soutien de Madame ROBY qui est toujours là.

M. GRISSOLANGE : Donc en répondant de la façon dont tu l'as fait, c'est-à-dire avec une vue très large, tu as dépassé la question que Vincent et moi nous te posions...

Mme FOUCAULT : J'en suis désolée !

M. GRISSOLANGE : Non, n'en sois pas désolée ! Au contraire je suis très content que tu l'aies fait parce qu'après tout une réponse strictement administrative n'aurait pas permis de comprendre, donc merci.

Mme FOUCAULT : A votre service et au service des Verriérois qui sont dans le public, qui peuvent trouver par exemple en ce moment que les espaces verts ne sont pas bien entretenus à certains endroits de la ville parce que nous sommes en réorganisation justement pour faire en sorte que cela se passe mieux dans les mois prochains ; et on assume, à un moment on assume !

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

2 - Création d'une indemnité horaire pour travail normal de nuit et d'une indemnité horaire travail normal le dimanche et les jours fériés.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Le travail de l'ensemble des agents de la collectivité est défini par un horaire de 8h à 18h du lundi au vendredi, et ponctuellement le samedi pour certains. Le planning est 36 heures de travail par semaine et 36 jours de congés par an. Cependant, à l'Espace Bernard Mantienne, ils ont des horaires atypiques puisque souvent ils travaillent jusqu'à 22h ou 23h ; ils travaillent le week-end et ils accueillent du public. Madame CHALET et Madame ROBY ont fait un bilan avec l'Espace Bernard Mantienne et se sont aperçu que la loi permettait de donner une indemnité horaire lorsque l'agent a accompli ses 36 heures normales de travail de nuit, le week-end et les jours fériés entre 21h et 6h du matin. On peut lui proposer 0,17 € par heure travaillée, et l'indemnité peut être majorée de 0,80 € par heure lorsqu'il s'agit d'un travail intensif du style manutention, port de choses lourdes,... La notion de travail intensif s'entend quand c'est aussi une activité continue qui n'est pas forcément que des tâches de surveillance.

Lorsque l'agent a accompli son service normal le dimanche ou un jour férié entre 6h et 21h, une indemnité peut lui être versée à raison de 0,74 € de l'heure. Cette indemnité pourrait être versée aux agents d'autres services qui assument également des missions de nuit les dimanches et jours fériés dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire. Pour tous, ce bénéfice des indemnités horaires est exclusif pour la même période de toute rémunération horaire pour des travaux supplémentaires, ce qui veut dire que tout ce qui est heures supplémentaires reste heures supplémentaires. On ne parle que des 36 heures habituelles. Et exclusif de toute autre indemnité attribuée au même titre qu'une récupération. Il n'y a pas de récupération, ces primes sont juste sur les 36 heures de travail sur des horaires exceptionnels.

Les membres du Comité Technique ont émis un avis favorable à l'unanimité en séance du 20 juin 2019. Et, donc, pour tout ce qui est heures supplémentaires cela reste heures supplémentaires avec paiement ou récupération suivant les catégories. Avez-vous des questions ?

M. HULIN : Très bien. Est-ce que cela veut dire que les agents de la commune jusqu'ici ne bénéficiaient pas de cette majoration,... enfin n'ont jamais bénéficié de cette majoration jusqu'à ce jour ?

Mme FOUCAULT : Tout à fait.

M. HULIN : Et il y a une raison pour laquelle on a attendu ?

Mme FOUCAULT : Au niveau du personnel c'est une nouvelle façon de gérer les choses avec Madame ROBY et Madame CHALET, c'est notre binôme de Direction générale des services. Parce que j'y reviens, mais il faut le dire : avant le Directeur général des services avait deux directrices générales adjointes, aujourd'hui il n'y en a plus qu'une, c'est Madame ROBY, un poste de cadre a été effacé de l'organigramme.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Mme FOUCAULT : Je vous remercie pour le personnel.

SERVICES TECHNIQUES

3 - Modification du règlement municipal d'assainissement.

(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis DELORT)

M. DELORT : Mes chers collègues, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre avait adopté un règlement d'assainissement collectif en 2005. En janvier 2016, lors du transfert de la compétence assainissement à la commune, un nouveau règlement d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales a été élaboré, document que je vous avais présenté et qui avait été adopté par délibération en mars 2016. Nous devons faire évoluer ce règlement communal d'assainissement en référence à divers documents tels que le Plan Local d'Urbanisme du 18 mars dernier, lui-même faisant référence au règlement d'assainissement du SIAVB ainsi qu'au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ; et enfin au Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion des eaux de la Bièvre.

Ce règlement permet de définir les conditions et les modalités auxquelles seront soumis les raccordements et les déversements d'effluents dans l'ensemble du réseau communal d'eaux usées et d'eaux pluviales. Ainsi, dans le chapitre 1, aux dispositions générales, à l'article 3, il y a la définition des eaux admises au déversement dans les réseaux.

Au chapitre 4, vous avez la définition du branchement particulier.

Au chapitre 6, les frais d'établissement des branchements qui sont à la charge du demandeur ; à l'article 7, vous avez en particulier la nature des travaux de mise en conformité ; à l'article 9, ce sont les contrôles de conformité des raccordements et en particulier le délai de 12 mois pour se mettre en conformité en cas de non-conformité. Et à l'article 10, vous avez tous les déversements interdits.

Le chapitre 3 est consacré aux eaux usées industrielles.

Le chapitre 4 est fléché vers les eaux pluviales et a pour objectif la gestion des eaux pluviales à la parcelle chaque fois que le type de sol le permet.

Ce document permettra également de mettre en application les actions de la Ville en matière d'assainissement en poursuivant les objectifs suivants :

Premier objectif : réduire la pollution des milieux naturels ;

Deuxième objectif : lutter contre les inondations en organisant la rétention des eaux pluviales à la parcelle ;

Troisième objectif : optimiser la gestion des réseaux par la mise en place systématiquement de séparatifs EU/EP ;

Quatrième objectif - qui est très important - : rendre obligatoire le contrôle de conformité lors des mutations immobilières, au même titre que différents diagnostics.

Cinquième et dernier objectif : étudier systématiquement la rétention à la source des eaux pluviales dans tous les nouveaux projets urbains de construction ou de rénovation induits dans le cadre d'un permis de construire ou d'aménager.

La commission des Travaux du 6 juin a émis un avis favorable.

Nous devons approuver le projet de règlement annexé à cette délibération et autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que tous les documents y afférents.

Mme FOUCAULT : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. HULIN : Je n'ai pas de questions particulières mais concernant la rétention à la source des eaux pluviales lorsque les sols la rendent possible, je m'interroge sur le tableau de la page 32 : c'est un tableau qui donne les possibilités d'infiltrations en fonction du type de sol. En fait ce que je comprends, c'est qu'en fonction du type de sol, les propriétaires qui ont des nouveaux projets seront obligés - ou non - de faire de la rétention ; ils peuvent ne pas y être obligés, c'est cela qu'il faut comprendre ?

M. DELORT : Oui.

M HULIN : J'ai une question au niveau de la Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay : est-ce qu'il y a un objectif de calendrier pour que ce règlement d'assainissement redevienne intercommunal ?

M. DELORT : A partir du moment où la compétence sera transférée en janvier 2020, c'est-à-dire dans quelques mois, ce règlement sera transposé à la CPS, donc il y aura un renvoi sur la CPS.

Mme FOUCAULT : Je vais juste rappeler que toutes les communes de l'intercommunalité votent le même règlement pour que ce soit plus simple en 2020 : nous faisons un travail en amont.

M. HULIN : Cela veut dire que le document qu'on a là sera le même dans toutes les communes de l'agglomération ?

Mme FOUCAULT : Non, dans celles qui seront au niveau de la Bièvre. On essaie d'avancer pour qu'il y ait une cohérence et que l'intercommunalité puisse gérer plus facilement. Il faut souligner que c'est un énorme travail des services, de tous les services.

M. GRISSOLANGE : Il me semble, enfin j'ai l'impression que lorsqu'on avait voté le règlement d'assainissement précédent, on avait déjà mis des choses, en particulier l'obligation du séparatif. Je ne l'exprime pas comme c'est dit là, mais c'est bien cela. Il me semble que le contrôle de conformité lors d'une mutation était obligatoire ? Est-ce que je me trompe ? C'est bien cela ?

Mme FOUCAULT : Non.

M. GRISSOLANGE : C'est curieux, je pensais que cela y était. C'est bien que ça y soit.

Sur le dernier objectif : « étudier systématiquement la rétention... », ce serait plutôt « étudier la possibilité de rétention ».

M. DELORT : Oui, effectivement si on rajoute le mot « possibilité », c'est plus compréhensible. Si ce n'est pas possible, bien sûr on ne le fait pas, mais il faut voir la possibilité que l'eau soit retenue à la parcelle pour éviter de reverser dans les réseaux d'eaux pluviales. Chaque fois que le sol le permet on le fera : on a différentes couches de sous-sol selon les endroits ; selon que c'est possible, oui, on le fera.

M. GRISSOLANGE : Pour le dernier point qui mentionne « les nouveaux projets urbains de construction ou de rénovation instruits dans le cadre de permis de construire », cela vise plutôt les immeubles collectifs ?

Mme FOUCAULT : Non, tout le monde.

M. DELORT : Absolument, les constructions collectives comme les constructions individuelles, tous les nouveaux projets.

M. GRISSOLANGE : Le deuxième objectif c'est : « lutter contre les inondations en favorisant la rétention des eaux pluviales à la parcelle », et le cinquième objectif c'est « rétention des eaux pluviales à la parcelle », donc ce deuxièmement n'est pas pour éviter les inondations, d'accord, je me posais la question.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4 - Autorisation à Monsieur le Maire de déposer des demandes de subvention concernant l'amélioration des équipements sportifs.

(Rapporteur : Monsieur Ian TIXIER)

M. TIXIER : Les travaux programmés au Centre culturel André Malraux ne permettront pas d'accueillir au sein du même édifice les associations d'expression corporelle à l'issue des travaux.

Durant les travaux, les activités se dérouleront essentiellement dans l'ancienne Protection Maternelle et Infantile (PMI) et crèche familiale au 54 rue Estienne d'Orves, qui sera transformée pour cette occasion (installation d'un parquet de danse, barres, miroirs, etc. ...). Cette solution étant provisoire.

Ensuite, le gymnase de la Vallée à la Dame est un équipement qui ne correspond plus aux besoins des activités sportives : nouvelles activités de gymnastique (trampoline, etc.), évolution des clubs de tennis de table et de basket, étroitesse du dojo, difficulté à court terme à répondre à un nouveau besoin d'accueil et de nouvelles activités sportives sur ce site. Il va donc être nécessaire de l'agrandir, voire de le reconstruire comme évoqué lors de la commission sports réunie le 13 mars 2018.

Par ailleurs, les équipements du stade Robert DESNOS souffrent aussi d'un manque d'adaptabilité et ont besoin d'interventions conséquentes pour répondre aux besoins exprimés par les associations sportives, notamment un manque de vestiaires et de salle dédiée aux activités de rencontre et festivités dans le cadre sportif.

Conformément au vote du budget primitif 2019, une étude de programmation va être réalisée, via un bureau d'études extérieur, pour permettre de définir le plus précisément possible les besoins en termes d'usages et d'espaces pour les activités sportives actuelles et à venir.

Ce marché public permettra de travailler d'une manière précise sur les définitions des besoins et la définition de plusieurs scénarii en vue de futurs travaux.

Les membres de la commission sports, réunis le 2 avril 2019, ont émis un avis favorable sur ce sujet.

M. TIXIER : Il sera du coup nécessaire d'agrandir cette structure, ce gymnase voire même de le reconstruire comme nous l'avons évoqué dans la commission qui s'est réunie le 13 mars 2018 ; nous l'avons évoqué aussi lors de la dernière commission.

Nous avons par ailleurs les équipements du stade Robert Desnos qui ont besoin aussi de s'adapter aux nouvelles demandes des pratiquants et des utilisateurs. Je peux détailler ce point car je pense que c'est important pour l'information de chacun : nous avons eu de nombreux échanges à ce sujet avec le Trait d'Union, sa direction et notamment les présidents de sections sportives concernées sur ce site, pour réfléchir à comment améliorer et voir à moyen-long terme cette infrastructure, ce complexe qui à mon sens offre beaucoup de possibilités, et du coup on a identifié trois chantiers prioritaires : la piste d'athlétisme qui a besoin d'une rénovation parce que nous avons eu durant l'hiver dernier, sans doute à cause du climat, des endroits où ça se décollait. Des études ont été faites à ce sujet ; hélas elles n'ont pas permis de définir exactement et précisément si ce risque pouvait s'étendre à d'autres parties de la piste. Nous sommes en train de faire une seconde étude plus approfondie, ce

qui nous éviterait de mettre une rustine qui pourrait s'élever à près de 150 000 € pour une petite partie de la piste alors que cela pourrait réapparaître à d'autres endroits. Donc il me paraît important d'attendre un peu, de voir pour être sûr avant de refaire ces travaux, mais en tout cas c'est une priorité.

Le second point : ce sont des vestiaires à moyen terme pour pouvoir répondre notamment aux demandes des différentes sections d'une salle polyvalente qui irait dans la continuité du pôle féminin de football que nous allons ouvrir à la rentrée. Et pour moi, vu le succès des portes ouvertes qui ont eu lieu, et dont une aura lieu ce samedi, cela pourrait permettre de composer deux à trois équipes l'année prochaine.

Le troisième point prioritaire de la part des associations est le remplacement du terrain stabilisé en terrain synthétique, en gazon synthétique dernière génération. Nous sommes en train d'y travailler ; les services travaillent sur le marché mais ce n'est pas encore arrêté totalement pour ce qui concerne la matière que nous utiliserons pour ce terrain-là. Grosso modo - je ne vais pas être très long car je ne suis pas technicien - il existe deux possibilités : du caoutchouc que nous intégrons dans le gazon synthétique pour garder la longévité, ou bien du liège qui est 100 % naturel et écologique. Bien entendu cette solution-là nous paraît la plus adaptée, nous nous orienterons sur celle-ci en priorité si nous le pouvons. Ce terrain-là sera refait à l'identique. Voilà ce que je pouvais dire sur ce complexe.

Conformément au vote du budget primitif 2019, une étude de programmation sera réalisée via un bureau d'étude extérieur qui permettra de définir le plus précisément possible les besoins en termes d'usage et d'espace pour les activités sportives actuelles et à venir. Ce marché public permettra de travailler de manière précise sur les définitions des besoins et sur la définition de plusieurs scénarii en vue de futurs travaux. Les membres de la commission Sports ont émis le 2 avril 2019 un avis favorable sur ce sujet. Donc le Conseil municipal ce soir doit autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer des demandes de subventions pour financer les études et les travaux nécessaires au projet d'amélioration des équipements sportifs de la ville, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents.

Mme FOUCAULT : Des questions ?

M. HULIN : Merci beaucoup pour cette présentation, c'était effectivement intéressant. Je suis content pour la piste d'athlétisme, on en avait parlé lors du vote du budget de cette année et je n'avais pas compris qu'on la refaisait. Ce n'était pas si clair que cela, donc c'est une très bonne nouvelle.

Je n'avais pas vu dans la notice qu'il y avait deux solutions pour le terrain synthétique : tu as parlé de caoutchouc ; c'est en fait du pneu découpé en tout petits bouts. Dit comme ça, cela n'a pas forcément l'air dangereux pour la santé mais quand vous courez là-dessus, vous ressortez avec des pieds et des mains tout noirs, c'est une véritable catastrophe ! Je ne sais pas d'ailleurs si le Conseil Départemental de l'Essonne n'a pas voté un vœu là-dessus pour interdire la mise en œuvre de ce genre de revêtement. J'ai bien entendu que vous recherchiez plutôt du liège, ce qui est une bonne nouvelle. Je ne sais pas si c'est possible ou totalement impossible, mais je pense que ce genre de solution du passé avec le caoutchouc, il faudrait vraiment l'éviter.

Sur le principe de demander des subventions pour ces projets, bien évidemment aucun problème, bien au contraire. Mais nous étions un peu mal à l'aise sur le fait qu'il y avait déjà tout un tas de travaux cités, avec des annonces très différentes les unes des autres : il y avait la PMI, il y avait le stade Robert Desnos, on sait que c'est en cours,... Pour la PMI c'est plus urgent, les travaux doivent commencer bientôt. Il

y a donc déjà ce sujet de calendrier avec des projets qui sont à différents niveaux. Et par ailleurs, au-delà de l'explication que Ian vient de donner sur Robert Desnos, est-ce qu'on aura un peu plus tard les détails des projets et les détails des montants et du calendrier ? Parce qu'encore une fois sur le principe de dire : demandons des subventions pour nous aider à faire tout cela, c'est parfait, mais du coup on n'a pas d'informations sur ce qui est prévu : quand, à quel coût, quel est le projet ? On voit bien que lorsqu'on pose des questions un peu précises, on va toujours sur des sujets de santé et d'environnement, et c'est parfois bien de le faire. Mais avec si peu de détails sur les projets et sur le calendrier, cela nous interpelle un peu.

M. TIXIER : Je vais peut-être pouvoir vous éclairer sur les calendriers... Mais d'abord je réponds sur les pneus : évidemment, en termes écologiques il est indéniable que ce n'est pas très bon ; mais il faut quand même être prudent. On a vu beaucoup de choses, il y a des reportages qui ont été faits, notamment aux États-Unis, en Amérique du Nord, au Canada,... (Je pense à un reportage sur France 2). Les normes là-bas ne sont pas du tout les mêmes qu'ici. Et je ne suis pas du tout, mais alors pas du tout d'accord avec toi, je ne te rejoins pas du tout sur ce point : bon nombre de terrains en Essonne se font aujourd'hui en caoutchouc et moins de la moitié se fait en liège. Et pour deux raisons simples : l'utilisation et le coût d'entretien ; quand l'utilisation n'est pas bien faite, il se peut que le liège devienne catastrophique quand il y a de grosses pluies ; il y a le pour et le contre mais on étudiera les deux. Bien sûr, j'en ai discuté avec M. le Maire qui est tout à fait en accord avec ça : notre priorité est d'aller sur l'écologie, c'est un point important. Mais je tiens à rassurer sur le deuxième point.

Ensuite, en termes de calendrier, je peux vous en dire un peu plus surtout en ce qui concerne ce qui est acté sur le terrain synthétique : nous avons espoir et bon espoir que ces travaux soient réalisés avant la fin de l'année.

Pour la PMI, Jean-Louis me contredira si je me trompe, il est prévu que ce soit fait en automne, donc le transfert des associations est prévu à cette période-là.

Sur la question de l'enveloppe : l'enveloppe qui était destinée à la toiture de la tribune ira dans les infrastructures qu'ont souhaité les associations, le Trait d'Union et les présidents des associations dans un courrier qu'ils ont envoyé à M. le Maire en ce sens.

M. GRISSOLANGE : Je voulais faire une remarque sur le côté... Ce que je vais dire n'est pas péjoratif, mais enfin il s'agit d'une subvention pour financer les études et les travaux ; il y a donc des choses qui vont être étudiées d'abord et ensuite il faudra l'avis des experts ; d'autre part ce seront des subventions pour faire des travaux, donc il y a un côté fourre-tout. La cause a déjà été donnée, je comprends mais ça me gêne un peu quand même.

D'autre part il me semble que le Gymnase de la Vallée à la Dame est notamment destiné à accueillir les activités sportives du collège, cela renvoie à une question de financement puisque le collège, c'est le Département qui s'en occupe, ce n'est pas la Région.

Mme FOUCAULT : Comme mon collègue qui s'occupe des finances n'est pas là, c'est moi qui vais répondre : en fait on passe ce genre de délibération depuis des années, on ratisse large, oui, parce qu'on trouve que c'est intéressant de ratisser autant en fonctionnement qu'en investissement ; on fait des études pour chaque chose, chaque pierre,... soit on fait nous-mêmes quand c'est possible, soit on fait avec des bureaux d'étude quand il y a besoin, ça a toujours été comme ça, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Et pour la Vallée à la Dame, pas de problème, s'il y a une déconstruction-reconstruction, il y a des terrains, il y a des possibilités, et il y a peut-être des phasages à faire, donc il vaut mieux s'y prendre plusieurs années avant pour que l'équipe municipale...

M. GRISSOLANGE : Ce n'était pas ma question mais bien sûr, tu as raison...

Mme FOUCAULT : Si, vous avez l'impression que c'est fourre-tout, c'est justement parce qu'on veut ratisser large pour avoir le plus de subventions possibles ; on sait par exemple que pour certaines fédérations, elles ont donné de l'argent pendant plusieurs années au foot féminin par exemple, ça se fait cette année. L'année prochaine ce sera peut-être le foot des personnes handicapées, et l'année suivante autre chose. Et cette délibération va nous permettre de demander plusieurs années de suite des subventions sans passer par le conseil municipal. Il faut que nos services puissent travailler sur plusieurs années pour avoir le maximum de subventions.

M. GRISSOLANGE : Qu'en est-il de la participation du Département en tant que gestionnaire du collège, et donc du gymnase ?

Mme FOUCAULT : Il nous donne une indemnité tous les ans pour des locations. selon les heures où il utilise le gymnase, et il est évident que les enfants du collège continueront. On va travailler en bonne intelligence et c'est pour cela qu'il nous faut intégrer le collège.

M. HULIN : Je rejoins Dominique. Je comprends le fait qu'il y ait des études avant les travaux. Je me rappelle aussi avoir voté plusieurs fois cette délibération autorisant M. le Maire à demander des subventions. C'est parfait ! Le seul sujet est que je ne me rappelle pas, ou alors ma mémoire me joue des tours, avoir fait cette demande sur des projets aussi différents sur lesquels on a peu d'informations, d'autant plus que tu viens de dire que l'avantage est que les services peuvent travailler sans revenir devant le Conseil municipal : c'était justement notre inquiétude...

Mme FOUCAULT : Mais ça ne doit pas être une inquiétude puisqu'en fait tous ces projets sont vus en commission Sports, et de toute façon tous ces projets sont vus avec les utilisateurs et il y aura une transparence.

M. HULIN : Je pose ma question : est-ce que le Conseil municipal aura quand même malgré tout à se prononcer sur les projets, leur budget, etc. ?

Mme FOUCAULT : Bien sûr ! Là on est sur une recherche : un Conseil municipal doit chercher des subventions avant, et après chaque projet aura son dossier. Typiquement, c'est l'exemple de La Potinière : aujourd'hui on a un projet sur La Potinière et un dossier sera délibéré lors de cette séance. Mais on a déjà présenté plusieurs dossiers pour La Potinière dont celui des subventions parce qu'à l'époque, on faisait Malraux et on avait mélangé Malraux et La Potinière pour trouver les subventions les plus larges possibles au niveau de la DRAC, au niveau du Département, de la Région, etc., pour le fonctionnement et l'investissement, c'est-à-dire pour le mobilier et pour les travaux.

C'est la même chose que le mois dernier pour le Centre André Malraux : c'était pour la culture. Là on le fait pour le sport. Ce ne sont que des demandes de subventions.

M. HULIN : Je vais aller jusqu'au bout du raisonnement : je me rappelle bien avoir demandé des subventions, mais pour André Malraux on avait un calendrier précis, on savait les travaux, on savait où on allait, et là le fait que la demande de subventions arrive avant qu'on ait le dossier, ça nous gêne un peu. On est sur des projets qui sont tous très différents mais directement liés les uns aux autres, et les informations sont assez peu précises en termes de calendrier. Maintenant j'entends bien qu'on va revenir dessus, OK !

Je reviens sur les histoires de pneus : vous savez que nous sommes écolos et c'est une question de principe de précaution...

Mme FOUCAULT : Mais nous aussi, nous sommes écolos !

M. HULIN : Je vois bien cette histoire de report de fonds mais je pensais que c'étaient des études un peu plus précises, car cela amène tout un tas d'inquiétudes, et pas uniquement pour l'environnement mais aussi pour la santé, à tel point que je confirme que le Conseil Départemental a voté une motion demandant à comparer les différents systèmes parce que justement, il s'inquiétait et considérait qu'il fallait appliquer le principe de précaution et avoir ensuite des sujets.

J'entends bien que le liège pose aussi des problèmes techniques, après c'est une question de choix. Spontanément, il me paraissait intéressant que si l'on pouvait éviter certaines choses sur la santé, on a parlé d'eaux pluviales, d'eaux usées, les cours d'eau, etc., si on peut éviter ces problèmes, c'est mieux pour tout le monde.

Mme FOUCAULT : On est d'accord.

M. MILLET : Je voulais juste abonder sur ce que disait Ian tout à l'heure : il y a deux ans une organisation nationale est sortie, qui a étudié ce qui se passait et il y a deux types de granulés de rechargement des terrains synthétiques ; la technologie utilisée aux Etats-Unis est interdite au niveau national. En France et dans certains pays européens on a cherché des substitutions pour le recyclage, à base de plastiques, en tout cas pas à base de pneus comme aux Etats-Unis. Du coup les comités éthiques, etc., ont approuvé pour les comités sportifs régionaux. A priori c'est une technologie qui est approuvée dans la mesure où ce n'est pas la même que celle des Etats-Unis qui est rejetée.

Mme FOUCAULT : On sera très vigilants comme le disait Ian et comme le disait Didier, et comme vous le serez quand on vous présentera le résultat du marché public qui sera fait pour ce revêtement.

D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération adoptée par 25 voix Pour et 3 Abstentions.)

5 - Centre Culturel André Malraux – Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) - Habilitation de Monsieur le Maire à valider l'APD ; déposer les dossiers de subvention correspondants ; déposer les demandes d'autorisation de travaux nécessaires conformément au droit de l'urbanisme et de la construction ; organiser et signer les marchés de travaux nécessaires conformément à la réglementation en matière de commande publique.

(Rapporteur : M. Jean-Louis DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

En 2015, la société JIGSAW a été mandatée par la ville de Verrières-le-Buisson pour réaliser différentes études de préféabilité en vue de restaurer le Centre culturel André Malraux. L'objectif principal de cette mission était de rencontrer les différents utilisateurs de cet établissement pour recueillir les différents besoins et établir des scénarii de travaux à venir. Les conclusions principales de ces études ont concerné la nécessité d'agrandir l'établissement existant pour répondre au mieux aux besoins exprimés. Pour ce faire, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé conformément à la loi MOP.

En 2016, la société PREMIER ACTE PROGRAMMATION s'est vue confiée le marché n°979 afin d'arrêter le programme technique détaillé des travaux qui seront à

réaliser pour l'extension et la réhabilitation du Centre culturel André Malraux et d'assister la ville de Verrières-le-Buisson pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre par un concours conformément aux articles 30, 88 et 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La mission s'est déroulée conformément au cahier des charges du marché n°979 ; le Conseil municipal de Verrières-le-Buisson a établi le règlement du concours et a désigné les membres du jury du concours par délibération du 19 mars 2018.

Le 21 janvier 2019, le Conseil municipal de Verrières-le-Buisson a désigné le groupement CADMEE lauréate de ce concours de maîtrise d'œuvre parmi les 95 entreprises qui s'étaient portées candidates.

Depuis lors, plusieurs réunions de travail et diagnostics complémentaires (géotechnique, hydrogéologie, etc. ...) ont permis d'affiner le projet, tant dans l'expression architecturale du bâtiment rénové que dans la répartition des futurs locaux. Cela a abouti à l'avant projet définitif (APD) qui a été présenté en commission travaux le jeudi 06 juin 2019.

Pour mémoire, l'estimation du programmiste pour les travaux était de 7 230 000 € HT, hors coûts de prestations obligatoires annexes (maîtrise d'œuvre, contrôles techniques, assurances, etc. ...) et hors coûts de travaux indéfinissables à ce jour (fondations, déménagements des locaux, objets d'arts, etc. ...).

Le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement CADMEE s'engageait, en phase Esquisse, à un montant de travaux de 7.160.000 € HT.

L'APD présenté s'établit sur un programme de travaux d'un montant de 7.541.610 € HT, soit 381.610 € HT supplémentaires motivés essentiellement par des ajustements rendus nécessaires dans le cadre de la phase des études.

Les membres de la commission Travaux, réunis le 6 juin 2019, ont émis un avis favorable.

M. HULIN : Merci pour cette présentation. Globalement, après avoir discuté en commission, nous considérons que l'architecte est assez à l'écoute. Pour ce qui nous concerne, nous avons participé, c'était assez intéressant et il était temps de faire quelque chose. A titre personnel je regrette le manque de végétal dans tout cela, vous savez que c'est ma marotte ! Mais du coup ça m'inspire une question assez précise car on avait eu à une époque un débat que je ne vois pas tranché précisément. (D'ailleurs je m'excuse mais je n'ai pas pu venir à la commission Travaux malgré vos efforts que je tiens à saluer ici pour décaler la date). Sur l'extension qui donne sur la rue d'Antony, il était question à un moment d'avoir une surface végétalisée, un jardin avec une certaine profondeur de terre, je sais que ça avait soulevé des débats, qu'est-ce qui a été décidé après ?

M. DELORT : Cet espace végétalisé sur la toiture de l'extension est bien validé, ce sera fait avec des plantations de végétaux par les écoles en particulier, et par le Musée aussi qui a un lien avec tout ce qui est horticulture et végétal.

M. HULIN : OK, merci. J'avais une question plus générale car je m'étais déjà posé la question suite à la réunion de jury et la discussion avec le bureau d'étude : on avait

discuté notamment des matériaux qui seraient utilisés sur le parquet, le bois,... Est-ce que ce sera un bois local ou recyclé, etc. On était rentré dans le détail précis des matériaux. J'ai entendu l'engagement que vous aviez pris de concerter la population sur ce projet, et plus on avance plus je me demande sur quoi on va les consulter car on voit bien que les surfaces de différentes pièces sont très précises, on en est à gérer des mètres carrés, on passe de 337 mètres carrés à 330 ; par ailleurs on voit que le projet est assez précis ; ensuite on a eu des échanges sur les types de matériaux, leur couleur, leur provenance, enfin c'était très avancé, et donc sur quoi va-t-il y avoir une concertation ?

Mme FOUCAULT : La concertation a déjà commencé avec le petit-déjeuner qui a permis aux Verriérois de voir à nouveau le Pôle comme ils ne l'ont jamais vu et de rentrer dans les endroits où nous ne sommes jamais allés. Même nous, nous avons découvert des choses.

Et sur la petite plaquette, il y avait un dessin qui expliquait tout cela. Nous avons consulté les gens sur l'usage que l'on en fait : est-ce qu'on reste chacun chez soi enfermé dans sa salle, que ce soit les associations, la médiathèque, le pôle patrimonial ; ou est-ce qu'on travaille ensemble, et quels sont les envies et besoins de la population, sachant que justement, après cette visite, il nous est remonté de la part des Verriérois plusieurs suggestions d'utilisation ; donc sur les deux années à venir sera mise en place une concertation pour réfléchir, par exemple, sur l'opportunité d'ouvrir le dimanche, comme certains le souhaiteraient et d'autres pas. Est-ce que les Verriérois seraient intéressés ? De quoi ont-ils envie ? Et comme on ne veut pas qu'on nous dise : de toutes façons vous avez tout décidé en Conseil municipal, on attend que ça vienne des Verriérois et on travaillera avec eux pour que les idées viennent d'eux et pas forcément d'ici. Sur l'usage en tout cas.

Comme on est sur un système d'APD, sur des marchés publics qui sont assez pointus, c'est très difficile, surtout sur une rénovation comme ça où l'on aura sûrement des surprises. Si on s'engageait sur des choses extraordinaires ou exceptionnelles et qu'on ne puisse pas les tenir, ce serait dommage. Ce qu'on souhaite, c'est que plus d'habitants qu'actuellement utilisent le Centre et que ce soit un lieu de vie ; c'est pour cela que Gérard nous parle de son "troisième lieu" depuis des années.

Pour le faire vivre, on a besoin des Verriérois et que les Verriérois soient consultés au fur et à mesure de l'avancée des travaux par rapport à leurs envies. Et on s'aperçoit aussi des évolutions de sections, des choses qui n'existaient pas il y a deux ans, qui demandent de plus en plus de place ; au niveau de la médiathèque le numérique arrive, les écrans aussi : comment les gérer, comment les faire évoluer ? Quel usage veut-on en faire ? Est-ce un usage "tout bête" ou est-ce qu'on veut en faire autre chose ?

On a donné les grandes lignes, sinon l'architecte n'aurait pas pu faire son projet. La vision globale que nous avons nous est venue après s'être entretenu avec toutes les associations utilisatrices et après avoir questionné les Verriérois et le personnel, c'est très important aussi.

Aujourd'hui ce sera sur l'usage.

M. MORDEFROID : Une question concernant les animaux : plusieurs Verriérois nous ont alertés sur l'existence des martinets, d'ailleurs c'est confirmé, qui fréquentent la charpente. Qu'est-ce qui est prévu ?

Et même chose pour les chauves-souris : qu'est-ce qui est prévu au sujet de la rénovation de la charpente ?

M. DELORT : On partage tous ici, pour nous être concertés avec l'architecte, le fait qu'il est très à l'écoute et qu'il vient à chaque fois avec des idées mais il nous écoute et retravaille derrière, c'est vraiment pour l'instant un cabinet qui nous aide beaucoup.

Sur les matériaux, pour l'instant on n'en est pas à ce degré-là de détail car l'essentiel pour nous était de faire le projet architectural, définir les lignes pour pouvoir déposer le permis de construire. On arrivera aux matériaux par la suite et on présentera cela aussi bien au comité de pilotage qu'à la commission Travaux. Et bien sûr, nous serons à l'écoute pour prendre des matériaux issus de forêts biologiques pour la pose des parquets et autres.

Quant à la charpente, on fera comme à l'église pour les chauves-souris.

M. HULIN : Merci pour la provenance des matériaux. On a compris que l'architecte en avait tenu compte, et oui, c'est bien de prendre des matériaux dans des forêts biologiques parce que des forêts non biologiques, je ne sais pas ce que c'est... (rires)

Merci à Jean-Paul Mordefroid pour sa question. il y a une autre possibilité : c'est de gérer les calendriers en fonction des nidifications des espèces, etc., ce n'est pas très compliqué et ça a souvent un effet intéressant.

Sur la question concernant la concertation, merci pour l'information sur l'usage. Je ne partage pas ton avis sur le fait que c'était trop difficile de concerter les gens sur les projets, sur les partis architecturaux...

Mme FOUCAULT : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. HULIN : Si, tu as dit que c'était trop compliqué parce qu'il fallait que l'architecte puisse travailler, qu'on était dans le cadre des marchés publics...

Mme FOUCAULT : Non, j'ai dit qu'on l'avait fait avant, ne déforme pas mes propos s'il te plait.

M. HULIN : Les Verriérois ont été consultés sur les partis-pris architecturaux et sur la sélection de l'architecte ?

Mme FOUCAULT : Les élus font partie de la population, ce sont les représentants des citoyens et dans le panel qui a été proposé et qui est assez réglementé, il y avait des architectes extérieurs, il y avait les représentants des deux associations de l'opposition, il y avait les élus en position...

M. HULIN : Oui, tu parles des élus, tu ne parles pas des citoyens.

Mme FOUCAULT : Mais la concertation a été faite en amont au niveau des associations et lorsqu'on a parlé de refaire Malraux, aucune personne ne s'est présentée en disant : je veux faire partie du jury.

M. HULIN : Mais non...

Mme FOUCAULT : On a vu les associations ; on leur a demandé ce qu'elles voulaient et tu me dis : vous n'avez pas consulté pour l'architecture et des choses comme ça. Si, nous étions quinze ou vingt. Ça a été extrêmement ouvert au niveau du jury, il y avait au moins une vingtaine de Verriérois dans la pièce, donc il y a eu un travail, il n'y avait pas que des élus verriérois, il y avait aussi des fonctionnaires verriérois ; et quand on va faire des marchés publics - on parlait de bois tout à l'heure - après l'APD seront écrits tous les marchés publics pour que les entreprises puissent venir travailler, et c'est là que sera écrit la provenance du bois ; cette écriture sera faite dans les prochains mois. Et pour moi les travaux commencent en janvier, cela veut dire que les marchés publics devront être lancés en septembre ou octobre.

Quand on fait un jury comme ça, on a très peu de temps entre l'APD, le choix de l'architecte, le lancement des marchés, et la première pierre. Donc oui, la

concertation des Verriérois par rapport à cela est complexe, compliquée, parce qu'il aurait fallu qu'on consulte les Verriérois pendant les vacances, avant l'APD on ne le pouvait pas.

M. HULIN : Encore une fois, le fait que les élus et les services aient été réunis, OK, tout cela est transparent, on a eu les documents, tout cela était parfait. Maintenant je ne considère pas que consulter les élus, les services, les associations et les usagers, ce soit consulter la population en entier. Je ne dis pas forcément non plus qu'il fallait faire des consultations, des concertations, de l'information à des stades restreints entre l'APD et le choix des matériaux en été, mais en amont, sur des sujets un peu précis, au-delà des usages, je pense qu'on aurait pu discuter des orientations, le troisième lieu est un sujet intéressant, on aurait pu discuter aussi avec les sportifs, etc. Je ne dis que cela.

Mme FOUCAULT : D'accord, pas de souci.

M. DOSSMANN : Au niveau de la temporalité de l'utilisation, il y a une étude qui a été lancée au niveau de la CPS pour les médiathèques du réseau, à laquelle on a pu s'associer. Je crois que les bureaux d'étude ont été retenus vendredi dernier et donc il devra y avoir une période de concertation jusqu'au mois de mars prochain pour voir au niveau de la CPS et au niveau de Verrières. On interrogera les gens sur l'ensemble.

Mme FOUCAULT : Ce sera une étude complémentaire de l'usage au sens large.

M. DOSSMANN : Pour être en liaison aussi avec ce qui se passe à côté.

M. HULIN : Pour une explication de vote : l'architecte est bon ; le projet en tant que tel était tout à fait nécessaire ; sur ce sujet de la concertation, le fait qu'on avance de façon un peu précise et sur le fait que la concertation porterait sur l'usage, on va s'abstenir sans remettre en cause l'intérêt de ces travaux et le choix de ces options.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 24 voix Pour et 4 Abstentions.)

SERVICE ENVIRONNEMENT

6 - Convention avec le SMAV (Syndicat Mixte Autolib – Vélib) pour l'exploitation des bornes Autolib.

(Rapporteur : M. Jean-Paul MORDEFROID)

M. MORDEFROID : Si vous avez regardé le texte de la convention, il y a une petite correction à faire et je souhaiterais qu'elle figure au compte rendu puisque le titre est « Convention d'utilisation... » et non pas « d'exploitation »... « utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib. » Ce qu'on appelle « espace », c'est la fameuse bulle qui est du côté des Prés Hauts.

En quelques mots pourquoi cette délibération ? Vous savez que malheureusement le service Autolib a cessé de fonctionner il y a pratiquement un an, et les trois stations de Verrières-le-Buisson sont devenues muettes, inutilisables, comme partout ailleurs. Les places de stationnement ont été rendues au stationnement ordinaire ; les bornes ont été protégées par les services techniques et leur alimentation électrique a été coupée pour les mettre en sécurité.

Cette situation, qui est pénalisante pour les utilisateurs, est la conséquence de l'arrêt de la délégation de service public entre le Syndicat Mixte Autolib (SMA), aujourd'hui, SMAV (Autolib-Vélib), et la société anonyme Bolloré.

Cette décision assez extraordinaire a été prise par le Syndicat au vu des risques de très forte dérive financière de l'exploitation du service ; la presse en a parlé ; on a déjà évoqué cela dans cette enceinte.

La Ville de Verrières s'est associée à cette décision, et le Syndicat et la Ville de Verrières sont engagés dans un processus contentieux avec la SA Bolloré qui risque d'être long.

On ne va pas attendre la fin de ce contentieux pour savoir ce qu'on va faire des stations : il faut les gérer et gérer les bornes de rechargement des véhicules électriques. La difficulté est que, par convention, lorsque nous sommes entrés dans le dispositif, nous avons concédé le territoire communal et les installations au Syndicat. Comme le Syndicat ne souhaite pas reprendre le service ni le confier par convention de service public à un autre délégataire, il faut qu'on trouve une autre solution. Donc, afin de permettre aux communes d'intervenir dans le cadre de projets de voiries ou autres, soit de remise en fonctionnement, soit de suppression pour certaines de ces stations, le Syndicat a proposé aux collectivités concernées la mise à disposition de ces équipements par voie de convention.

Donc le texte de la convention que l'on vous propose de voter, c'est uniquement un texte juridique qui dit : « oui, vous pouvez reprendre la main sur les stations, les bornes et les espaces pour y faire ce que vous voulez à vos frais, en fonction de votre politique, et ça ne pénalise pas, ça n'handicape pas la suite du contentieux en cours ».

Mais évidemment, si l'on fait cette démarche, c'est bien pour quelque raison et pour quelque motif, et si vous voulez bien, je vais vous donner les perspectives que nous avons par rapport à ce service, ce qui va un peu au-delà du seul vote de cette convention.

Il y a aujourd'hui un choix à faire. En effet l'arrêt du service Autolib a fait voler en éclats un service qui était à la fois un service de location de véhicules, un service de recharge de véhicules, un service de stationnement de véhicules, un service de gestion des flux, des places, des horaires, etc., donc un service qui était cohérent - qui avait cet avantage - qui fonctionnait d'ailleurs bien,... Mais malheureusement qui n'a pas trouvé son équilibre financier.

Or ce service-là, sur un territoire assez vaste, vole en éclats et il est remplacé par des services partiels et locaux. En gros, pour faire simple, le service de recharge des véhicules électriques, qu'on appelle d'ailleurs dans le vocabulaire technocratique IRVE (Installation de Recharge de Véhicules Electriques), ce sont les bornes. Et il y a tous les services qui sont proposés de manière plus générale, de location non seulement de voitures mais de scooters, de vélos, de trottinettes et autres. Cela complique le jeu, d'autant plus que la gestion de cette affaire se trouve elle aussi éclatée autour de Paris et de la Petite Couronne. A travers ce Syndicat, il y avait une certaine cohérence territoriale et une gestion qui s'était faite. On aurait pu rêver que Ile-de-France Mobilités, dont c'est la vocation et pour lequel c'est prévu par les textes, reprenne l'initiative dans ce domaine. Mais ce qui n'est pas exactement ce qui se fait.

La loi prévoit que la compétence sur les IRVE revienne aux communes qui peuvent la déléguer soit aux intercommunalités (dans notre cas c'est la CPS), soit aux syndicats d'électrification (dans notre cas c'est le SIGEIF). Et il se trouve que les deux nous font des propositions, mais les propositions qu'ils nous font nous font réfléchir ; et aujourd'hui il y a un peu deux logiques dans la recherche de véhicules électriques, je me tourne vers Sophie pour vérifier que je ne dis pas de bêtise : il y a les gens qui se servent de leur véhicule assez régulièrement, qui peuvent en général les recharger chez eux ou sur leur lieu de travail. Et pour ces personnes, pour une charge dite « charge lente », la charge de la nuit va suffire pour le besoin d'une ou deux journées et on recommencera après.

Et il y a aussi, pour assurer le développement des véhicules électriques, l'idée d'avoir des charges plus rapides. Pour les chiffres : la charge lente est de 3,7 Kilowatts ou 7,4 Kilowatts, on dit que ce sont des charges « vertueuses » parce qu'elles ne nécessitent pas d'énormes investissements en câbles et autres, et qu'elles ne font pas un appel de puissance terrible sur le réseau à un instant T ; en plus comme ça fonctionne la nuit, cela utilise l'électricité des centrales nucléaires qui n'est pas utilisable. Donc de ce point de vue-là c'est plutôt avantageux.

Les bornes dites rapides, 22 kilowatts ou plus, sont celles que l'on voit fleurir actuellement au bord des autoroutes : elles permettent, moyennant un arrêt pas trop long, de faire un trajet en véhicule électrique avec plusieurs recharges, de même que quand vous faites un trajet un peu long en voiture, vous êtes obligé de reprendre du carburant.

La difficulté que nous avons, c'est que nous pensons qu'à Verrières nous ne sommes pas au bord d'une autoroute, ni dans un centre d'affaires ou d'activités internationales, ni à côté d'un aéroport, situations qui justifieraient l'équipement en bornes de recharge rapide qui nous demanderaient des investissements importants. Même si l'on nous dit que ce n'est pas cher ou que ce sera fait par l'interco, même si c'est l'interco, c'est quand même payé par de l'argent public, donc il faut faire attention à la dépense.

Le choix est donc entre des bornes lentes et des bornes rapides. Quand on observe qu'aujourd'hui le développement de l'offre de bornes rapides se fait par telle interco, tel syndicat d'électrification, par telle autre collectivité ou organisation sans qu'il y ait aujourd'hui de cohérence de fonctionnement, d'usage, de pratique, entre tout cela, avec des tarifications qui seront différentes, des systèmes de cartes qui seront différents, nous avons le sentiment qu'il est peut-être urgent de ne pas se dépêcher. En outre, nous n'avons pas eu de demandes sur ce qu'on ferait des bornes Autolib, ni de réclamations pour avoir des bornes rapides.

Donc nous n'avons pas donné suite pour le moment à la proposition de la CPS qui développe un réseau de bornes sur les 27 communes - en fait, un peu moins puisque toutes n'adhèrent pas au projet - et nous a proposé deux ou trois emplacements avec deux ou trois bornes de recharge rapide par emplacement. Elles seraient à peu près aux emplacements des stations Autolib. Mais la CPS ne veut pas reprendre les stations Autolib et les installations existantes parce que l'alimentation et l'équipement électrique sont insuffisants. Même chose pour le SIGEIF ; même si c'est un peu différent, ce sont les mêmes principes.

Donc nous avons choisi de vous proposer non pas un vote mais une explication de l'orientation de notre ce travail. Nous y nous reviendrons ultérieurement avec quelque chose qui sera prudent parce qu'on peut penser que les standards et les pratiques vont évoluer dans les années qui viennent ; elles seront sans doute plus économes. Pour le moment les bornes Autolib existent, elles sont en place et ne sont pas utilisées.

Donc ce sera plus simple de les réutiliser, en recherchant quelque chose de simple en termes de gestion et en termes de facturation. Vous savez que nous avons ici, dans le parking municipal en dessous, des bornes de charge gratuite. Pourquoi est-ce gratuit ? Tout simplement parce que lorsqu'on facture des choses qui ne coûtent pas cher, pour une collectivité ça coûte beaucoup plus cher de facturer que ce qu'on encaisse. Donc ce n'est peut-être pas une très bonne idée de faire payer. Et, après tout, proposer la gratuité de l'électricité qui ne coûte pas trop cher à des gens qui utilisent des véhicules qui ne nous enfument pas, c'est peut-être un juste retour de choses.

Par contre, la question qui va se poser est celle du stationnement parce qu'il faut éviter que les gens utilisent ces emplacements comme lieu de stationnement pour les véhicules thermiques. Il nous faut fixer rapidement une orientation qu'on puisse tout de suite mettre en musique. On en parlera dans le cadre de l'étude « Mobilités » ; l'idée est d'avoir une réglementation du stationnement et non pas une tarification de l'électricité. C'est l'idée que nous voulons étudier, et pour pouvoir travailler sur cette idée, il nous faut avoir la possibilité de faire quelque chose, c'est pour cela que les membres de la commission Environnement réunie cet après-midi 24 juin 2019 ont émis un avis favorable à l'unanimité des présents ; et donc le conseil municipal doit approuver la convention avec le Syndicat Mixte Autolib-Vélib, pour l'utilisation du domaine public, et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Mme FOUCAULT : Des questions ?

M. HULIN : Ce n'est pas une question. Merci pour ces explications, c'était limpide, clair, l'idée est très bonne, parfait.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Philatélique Club de Verrières-le-Buisson au titre de l'année 2019.

Mme FOUCAULT : Ce sont les 30 ans, le club nous demande une subvention exceptionnelle entre 300 et 500 €, entre les deux ça fait 400 €, donc nous vous proposons une subvention exceptionnelle de 400 € pour ces 30 ans. Les membres de la commission Finances du 19 ont émis un avis favorable à l'unanimité.

M. HULIN : Ils n'ont pas leur subvention avec le vote global aux associations ?

Mme FOUCAULT : Pour des anniversaires comme ça, 30 ans, 40 ans, 50 ans, on leur dit de demander une subvention exceptionnelle, à part des subventions habituelles.

M. HULIN : D'accord, on s'interrogeait sur le fait que comme ils savaient à l'époque des demandes de subventions qu'il y aurait les 30 ans, pourquoi n'ont-ils pas fait la demande à ce moment-là ? Mais donc je comprends que c'était une demande de la part de la Ville.

Mme FOUCAULT : Oui, on a mis cela en place il y a trois ou quatre ans, quand François-Guy est arrivé en responsabilité. Sinon ça faussait les tableaux que l'on votait lors des budgets.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Mme FOUCAULT : Merci pour eux.

SERVICE URBANISME

8 - Rénovation de La Potinière – Déclaration d'autorisation de travaux.

(Rapporteur : M. Jean-Louis DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

Les travaux programmés au Centre culturel André Malraux nécessitent de prévoir dès à présent la continuité du service de la Médiathèque durant les futurs travaux.

La Potinière peut accueillir ce service sous réserve de réaliser divers travaux pour y adapter la capacité d'exposition des ouvrages à disposition du public.

Par ailleurs, l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) présenté et validé lors d'un précédent Conseil Municipal en 2015 prévoit de réaliser des travaux d'aménagement à la Potinière pour permettre une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou empêchées.

La réunion « toutes commissions » du 17 janvier 2019 a émis un avis favorable sur ce sujet.

M. HULIN : Tu as parlé de travaux qui vont commencer le 15 juin, donc ils ont déjà commencé ?

Mme FOUCAULT : Oui.

M. HULIN : Avec une réunion de chantier qui donc a déjà eu lieu : ça veut dire que vous n'aviez pas l'autorisation pour commencer ?

M. DELORT : Non, au 15 juin c'est le déménagement qui a commencé ; ce ne sont pas les travaux proprement dits, même si le lot déménagement faisait partie du marché ; au 15 juin c'était le déménagement des livres, des disques, etc.

La première réunion de chantier s'est faite uniquement pour que toutes les entreprises fassent connaissance, pour établir un planning, mais pas de travaux proprement dits. Les travaux vont commencer la semaine prochaine, ils doivent être finis fin octobre pour que Malraux puisse déménager après.

M. HULIN : Cela veut dire qu'il faut déposer la demande de travaux dans les jours qui viennent pour pouvoir commencer la semaine prochaine ?

M. DELORT : Oui, on va le faire demain.

M. HULIN : Et pourquoi ne pas l'avoir fait avant ?

M. DELORT : Cela n'a pas été fait au Conseil municipal du mois de mai, c'est juste une question de délai, pour une question de timing. Ne cherchez rien derrière !

M. HULIN : Je ne cherche rien derrière.

M. DELORT : Pas de souci.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 25 voix Pour et 3 Abstentions.)

SERVICE PETITE ENFANCE

9 - Conventions d'objectifs et de financement relatives au versement de la Prestation de Service Unique pour les établissements d'accueil du jeune enfant par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

(Rapporteur : Mme Anne KERNY)

(Lecture du rapport de présentation)

Créée par la Caisse nationale d'allocation familiale (CNAF) en 2002 dans un souci de faire évoluer l'accueil de la petite enfance, la Prestation de service unique (PSU) est une aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje).

Son montant correspond à 66 % du prix de revient horaire de la structure, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF, déduction faite des participations familiales.

Le versement de la Prestation de service unique a fait l'objet de la signature de conventions, pour chaque établissement d'accueil du jeune enfant, en décembre 2016, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Or, dans l'intervalle, la branche Famille de la CAF s'est engagée, sans délai, à donner suite à ses ambitions en matière d'accueil des enfants en situation de handicap et/ou d'origine modeste.

Ces aspirations nouvelles adossées aux dispositifs financiers que sont les « bonus » « Mixité » et « Handicap » sont, de ce fait, susceptibles d'occasionner de nouveaux flux impactant l'organisation des services.

En conséquence, afin de simplifier la contractualisation de ces deux éléments sur l'exercice 2019 et fluidifier la reconduction des conventions 2017/2019, la CAF propose d'anticiper le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement parvenant à échéance au 31 décembre 2019.

De facto, la signature desdites conventions vaudra dénonciation des anciennes moutures couvrant la période 2017/2019.

Les établissements concernés par ce renouvellement sont :

- le Multi-accueil « Louise de Vilmorin »
- le Multi-accueil « Saint Fiacre »
- le Multi-accueil « La Pouponnière »
- la Crèche collective « La Vaudonnière »

Les membres de la commission « Petite Enfance », réunis le 4 juin 2019, ont émis un avis favorable.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES FINANCES

10 - Budget principal – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018.

(Rapporteur : Mme Caroline FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : François PANCRAZI nous a prévenus aujourd'hui qu'il ne pourrait pas venir ce soir ; donc je vais vous présenter les dossiers suivants et essayer de répondre aux questions. Si nous ne pouvons pas répondre ce soir, nous vous répondrons par écrit et nous vous enverrons les réponses par mail.

L'approbation du Compte de gestion est quelque chose d'automatique, nous sommes obligés de le voter positif. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2018, celui-ci étant conforme au Compte Administratif 2018 que je vais vous présenter après.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - Budget principal : Approbation du compte administratif de l'exercice 2018.

(Rapporteur : Mme Caroline FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Nous avons une présentation avec un Powerpoint pour le public et pour les collègues. Chaque collègue a reçu la notice que vous avez tous étudiée. La commission des finances a eu lieu le 19 avril.

L'exécution budgétaire est la suivante : au niveau des recettes, section d'investissement pour l'année 2018 : 13 340 000 €. Au niveau des recettes de fonctionnement : 23 295 000 €. Le total des sections investissement et fonctionnement : 36 635 000 €. Je ne vous donne ni les dizaines ni les centimes.

Les dépenses dans la section d'investissement : 7 854 000 € ; la section de fonctionnement était de 21 537 000 € ; total des sections : 29 392 000 €.

Le résultat de l'exercice 2018 de la section d'investissement, en recettes et dépenses, est de 5 485 928 €

Le résultat de l'exercice 2018 pour la section de fonctionnement est de 1 757 532 €

Total des sections : 7 243 460,35 €

Pour le calcul des soldes cumulés au 31/12/2018, en investissement nous avons le solde cumulé 2017 : moins 3 844 000 € (une part des travaux n'était pas faite, c'est pour cela que nous étions en débit). La part affectée à l'investissement était donc de zéro. Le solde d'exercice 2018 était de 5 485 000 €. Le solde cumulé 2018 était donc de 1 641 000 en investissement.

En fonctionnement, le solde cumulé 2017 était de 6 819 000 ; la part affectée à l'investissement 2018 était de moins 3 836 000 €. Le solde de l'exercice 2018 était de 1 757 000 €. Le solde cumulé 2018 était de 4 740 000 €.

Le total du solde cumulé 2017 pour l'investissement et le fonctionnement était de 2 975 199,98 €. La part affectée à l'investissement en 2018 était de moins 3 836 983,53 €. Le solde de l'exercice 2018 était de 7 243 462,35 €. Le solde cumulé de 2018 était de 6 381 676,80 €.

En report, en solde cumulé 2017, nous avons 7 476,21 €. En solde cumulé 2018, nous avons moins 5 887 909,65 €. En solde libre d'affectation, solde cumulé 2017, nous avons 2 982 676,19 €. Et en solde cumulé 2018 nous tombons à 493 767,15 €. Pour les 6 M€ d'investissement en report de 2018, nous avons à peu près : 2 M€ pour les engagements 2018 payés en 2019, 2 M€ pour la restauration de Paul Fort-David Régnier, et nous avons déjà 2 M€ de frais d'études pour Malraux.

Les recettes réelles de fonctionnement étaient de 23 295 279,68 €. En répartition, nous avons 77 % d'impôts et taxes, 11 % de dotations et participations style DGF, le produit des services (tous les services vendus aux Verriérois) : 9 %, et ensuite : atténuation de la charge, écritures comptables, autres produits de gestion courante, produits exceptionnels.

Pour les dépenses réelles de fonctionnement, nous avons 21 537 747,37 €. La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par nature est la suivante :

Pôle Ressources : une grande partie représente les salaires : 75 % ; 11 % pour les services techniques, 7 % pour le Pôle Famille, 3 % pour le Pôle Relations publiques, 2 % pour le Pôle Activités culturelles, et 2 % pour le Pôle Solidarités : 2 %.

Par chapitre : 64 % sont les charges de personnel ; 25 % pour les charges à caractère général (ce sont les flux, les consommables, l'énergie, etc...tout ce qu'on paye pour faire tourner la mairie) ; autres charges de gestion courante : 5 %. Ensuite nous avons les charges financières, les atténuations de charges, etc.

Au niveau des recettes réelles d'investissement, 10 673 586,45 €. Nous avons : le FCTVA pour 42 % (Je ne sais pas si vous vous rappelez mais avant, concernant le FCTVA, il fallait deux ou trois ans pour récupérer quand on faisait des travaux pour la ville ; aujourd'hui c'est l'année d'après qu'on récupère ; comme on a fait l'Espace Bernard Mantiene, on a reçu pas mal de FCTVA).

36 % de la section de fonctionnement vont à la section d'investissement

11 % pour les emprunts et dettes

9 % sont des subventions diverses

Ensuite les dépenses : en dépenses réelles d'investissement, nous avons la répartition par nature : 38 % pour les dépenses d'équipement (tout ce qui est mobilier, machines à laver, véhicules partagés,...) ; 16 % pour les bâtiments ; 16 %

pour la voirie ; 15 % pour les autres services de la ville ; 10 % pour le remboursement de la dette ; 2% pour les affaires culturelles, 1 % pour l'informatique ; Par chapitre : 52 % d'immobilisations corporelles ; 15 % d'opérations d'équipement ; 22 % de remboursement du capital de la dette ; 5 % d'immobilisations incorporelles ; et 6 % de subventions d'équipement versées.

Les projets majeurs de 2018 ; les services ont fait le tour de la Ville et ont répertorié : le Chemin de Paron (on a refait complètement l'enfouissement et on a revu les trottoirs) pour 75 000 € ; le passage du Village pour 485 000 € ; le Carrefour des Grands Chênes pour 272 000 € ; la Place de l'Europe pour 169 000 € ; le Boulevard du Maréchal Juin pour 104 000 € ; le parking des Prés Hauts (derrière le Carrefour Market qui nous appartient) pour 168 000 € et le parking du Pôle Culturel pour 44 000 €.

Dans les autres investissements importants, nous avons le bail voirie pour 265 000 € ; l'éclairage public et la signalisation pour 221 000 € ; le centre-ville pour 44 000 € et l'achat de matériels pour 13 000 €.

Au niveau des bâtiments : 2 320 000 € : l'Espace Bernard Mantine : 1,2 M€ ; le restaurant scolaire David Régnier - Paul Fort pour 294 000 € ; la restauration de l'Eglise pour 184 000 € ; l'extension de l'Orangerie pour 49 000 € (Il y a des travaux qui sont sur deux ans, je ne vous donne que le cout de l'année). Pour les travaux dans les écoles : 252 000 € ; les crèches : 35 000 € ; l'accueil de loisirs : 3 500 € ; les structures sportives : 11 000 €.

Nous avons eu les travaux à la Maison Vaillant pour 28 000 € ; la rénovation et l'agrandissement du Centre Malraux pour 15000 € et des travaux de toiture annoncés en commission.

Autres investissements en bâtiments : l'installation thermique de chauffage pour 84 000 € ; la réalisation d'audits énergétiques pour 33 000 € ; la rénovation de la toiture du CTM pour 30 000 € ; des travaux dans des logements de la Ville : 23 000 € ; la réalisation du plan de masse de l'école HEO pour 20 000 € ; les frais d'études pour rénovation du stade Desnos pour 16 000 € et la réalisation des diagnostics techniques amiante pour 11 000 €.

Au niveau de l'environnement, nous avons dépensé 309 000 €, avec comme produits majeurs l'aménagement et la restauration de 6 parcs communaux pour 198 000 € (Nous sommes en train de les inaugurer les uns après les autres). En investissement environnement, nous avons de l'achat de matériels pour 35 000 €, l'aménagement pour les vélos : 20.000 €, l'achat de végétaux et d'arbres, 14.000 €, des travaux sur la Coulée Verte : 10.000 € (Aujourd'hui il n'existe plus de syndicat pour gérer la Coulée Verte et chaque commune doit gérer son petit tronçon de Coulée Verte), l'engazonnement pour 7 000 € et la réparation des aires de jeux pour 4 000 €.

Les autres dépenses : l'achat de véhicules et, pour 10 000 €, la mission d'accompagnement pour la concertation du PLU.

Au niveau de la dette, le capital remboursé en 2018 a été de 1 611 597,69 €. Les intérêts remboursés en 2018 : 257 495,82 € ; l'annuité de la dette : 1 869 093,51 €, et le capital restant dû au 31/12/2018 : 14 467 452,41 €.

Au niveau des intérêts de la dette en section de fonctionnement, pour le compte administratif 2014 nous avons 453 619 € ; pour le compte administratif 2015 : 376 014 € ; pour le compte administratif 2016 : 328 032 € ; pour le compte administratif 2017 : 254 281 € ; pour le compte administratif 2018 : 257 495 €.

Pour le remboursement du capital, en investissement, pour le compte administratif 2014 : 1 637 312 € ; pour le compte administratif 2015 ; 1 484 180,45 € ; pour le

compte administratif 2016 : 507 312,54 € ; pour le compte administratif 2017 : 1 691 563,02 € ; pour le compte administratif 2018 : 1 611 597,69 €.

Au niveau des annuités, pour le compte administratif 2014 : 2 090 931,55 €. Pour le compte administratif 2015 : 1 860 195,02 €. Pour le compte administratif 2016 : 1 835 344,54 € ; pour le compte administratif 2017 : 1 945 844,30 € ; pour le compte administratif 2018 : 1 869 093,51 €.

L'évolution : le compte administratif 2015 était supérieur de 11,4 % ; le compte administratif de 2016 : moins 11,4 % ; le compte administratif 2016 : moins 1,34 % ; le compte administratif 2017 : + 6,02 % ; et le compte administratif de 2018 : moins 3,94 %.

Lors de la commission, nous avons demandé l'évolution de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) ainsi que l'évolution du FPIC (Fonds de péréquation intercommunale). Pour la DGF, le public doit savoir que ce sont des recettes de fonctionnement, c'est ce que nous donne l'Etat ; en 2014 : 2 645 589 € ; en 2015 : 2 166 550 € ; en 2016 : 1 680 200 € ; en 2017 : 1 353 992 € ; et en 2018 : 1 260 868 €. L'évolution entre 2017 et 2018 est de moins 143 %. Je ne vous dis pas combien c'est difficile !

Pour le FPIC, c'est une dépense de fonctionnement, c'est nous qui payons à l'Etat. On était à 341 382 € en 2014 ; en 2015 : 484 619 € ; en 2016 : 472 049 € ; en 2017 : 397 648 € ; en 2018 : 484. 26 €. Nous avons + 21,75 % comme évolution entre 2017 et 2018.

Conclusions : une baisse significative de la DGF ; un taux d'imposition stable mais avec des bases qui augmentent ; des dépenses de fonctionnement qui permettent un autofinancement. Et on remercie énormément les services de tous les efforts qu'ils font tous les jours. Nous avons la chance d'avoir un programme d'investissements soutenu que nous pouvons encore faire.

Avez-vous des questions ?

M. HULIN : Merci pour la présentation et pour le document qui était souvent clair...

Mme FOUCAULT : C'est le travail de notre binôme Direction générale.

M. HULIN : Sur le FPIC, il est clair que c'est une dépense pour la Ville, par contre ce n'est pas la commune qui donne du fonctionnement à l'Etat, la commune met un fonds qui est réparti à des communes qui ont des budgets moindres. C'est largement différent. On peut juger que c'est une bonne idée ou pas une bonne idée, mais c'est cela : c'est une péréquation entre communes en fonctions de leur strate.

Mme FOUCAULT : Oui, on est d'accord.

M. HULIN : Sur les impôts et les taxes, on est d'accord sur le fait de dire que les taux d'imposition sont stables eu égard à la décision du Conseil municipal. Par contre le montant perçu augmente à cause des bases, en effet. On ne peut pas dire que l'impôt ait baissé.

Mme FOUCAULT : Les intercommunalités et l'Etat augmentent les bases et ce sont eux qui prennent le plus par rapport à nous.

M. HULIN : Sur les dépenses de fonctionnement, les choses ont été très claires à chaque fois qu'on avait des questions entre le voté et le réalisé puisqu'au compte administratif c'est ce qu'il est intéressant de regarder. Dans le document, les explications sont suffisamment claires, on comprend bien pourquoi ce qui a été voté n'a pas été réalisé.

Sur l'investissement, c'est déjà beaucoup moins clair pour moi : page 180, on voit qu'en vote 2018, on était à 18 M€ en gros ; en réalisé on a 7 M€, donc 11 M€ de différence, ce qui n'est pas rien. Cela veut dire qu'en gros on a quasiment de quoi faire plus de deux fois l'année.

Il y a des explications sur certains sujets : deux pages plus loin, page 182, on nous explique qu'il y avait 2 M€ dans ce qui avait été dépensé en 2018 qui ont été dépensés début 2019, je comprends que c'est du report...

Mme FOUCAULT : Ce sont les 6 M€ dont j'ai parlé tout à l'heure.

M. HULIN : Il y avait ensuite 2 M€ qui ont été provisionnés pour les travaux du Centre André Malraux, cela fait 4 ; il en manque 2 sur les 6, je n'ai pas trouvé...

Mme FOUCAULT : C'est la restauration David Régnier - Paul Fort.

M. HULIN : Très bien. Donc ça fait 6 M€ qui ont été décalés de 2018 à 2019 ; et quand bien même, ça veut dire qu'il y en a encore 5 qui ont été votés en 2018 qui n'ont pas été effectués en 2019, qu'est-ce que c'est que ces 5 M€ ?

Ensuite, ça veut dire qu'en 2019 il y aura des reports d'un certain nombre de paiements, est-ce que ce sont des travaux qui ont été retardés qu'il va falloir faire en 2019 ? Ou est-ce que c'est juste de la comptabilité ? Sachant que si ce sont des reports de travaux, notamment de sécurité, votés en 2018 qui seront faits en 2019, je m'inquiète un peu. On s'étonne en fait de cette grosse différence entre les travaux réalisés et les travaux votés, il manque les explications pour une moitié.

Mme FOUCAULT : En fait il y a des travaux de voirie qui ont dû être faits en 2018 et qui sont réceptionnés en 2019. Ce sont des travaux qui ont été faits et qui ont été décalés pour la réception. Je pense qu'on n'a pas tout payé pour l'Espace Bernard Mantienne, pour l'église également, mais il n'y a pas de chantier complètement arrêté aujourd'hui où l'on ne serait pas satisfaits de certains travaux. Du coup tout cet argent a été reporté ; pour le restaurant scolaire aussi, il y a au moins la moitié du restaurant scolaire qui est reportée, si ce n'est les deux tiers. Pour l'instant on n'a fait que la déconstruction. Je ne sais pas si vous êtes allés voir au niveau de la restauration Paul Fort - David Régnier, on a désamianté, on a tout cassé, et on part sur une reconstruction. Et comme on a voté des enveloppes globales pour ces projets-là, on n'en a dépensé qu'une partie, par exemple pour le restaurant scolaire on n'aura dépensé le tout que l'année prochaine. C'est engagé mais pas dépensé. Et pour la voirie, on a fait la rue de Paris l'an dernier ; on commence Carnot, normalement on aura fini à la fin de l'année ; on fait l'enfouissement, l'éclairage public, on fait tout, ce sera du report.

M. HULIN : Donc dans ces 11 M€ il y a juste des travaux qui n'ont pas été terminés ?

Mme FOUCAULT : Oui, on n'arrive pas à faire des chantiers sur une année civile.

M. HULIN : Cela se défend en effet, mais c'était la proportion qui interrogeait.

Mme FOUCAULT : Je suis d'accord avec toi, la proportion est énorme.

M. HULIN : Alors pourquoi cette année une si grande proportion ? C'est juste pas de chance ?

Mme FOUCAULT : Non, ce n'est pas « pas de chance », c'est notre volonté de rénover la ville et de faire beaucoup de chantiers, ça étire les choses, et c'est pour cela qu'on a besoin d'une personne au CTM pour s'occuper de nos agents sur le terrain et pour faire la voirie, pour l'environnement, ..., on a besoin de nos ingénieurs pour les chantiers, pour finir celui de l'église, celui de la restauration, etc.

M. HULIN : OK, j'ai bien compris. Mais pourquoi autant de travaux qui se sont étirés cette année ? D'habitude il y en a toujours mais là, la proportion est très grande.

Mme FOUCAULT : Le problème, mais je ne sais pas s'il faut parler de « problème », pour moi ça n'en est pas un, c'est plutôt une opportunité : c'est que les 9 M€ de Malraux nous mettent dedans. C'est 7 millions et quelque hors taxes, TTC c'est 9 M€. On va projeter Malraux jusqu'en 2020 – 2021.

M. DELORT : Il suffit de lister les travaux qui sont faits, l'église sera finie au mois de juillet, donc elle sera vraisemblablement dans les comptes 2019, mais sur les 950 000 € il y a eu 840 000 € payés en 2018 et la différence sera payée en 2019.

Sur le restaurant David Régnier - Paul Fort, même chose : ça a été engagé en 2018, peu de sommes ont été dépensées en 2018 mais le solde ne sera pas sur 2019 car ce ne sera pas fini à fin 2019. Il y en aura une partie en 2020.

Sur la voirie, ce sont des travaux qui ont été faits en fin d'année mais il y a des travaux qui ne seront faits qu'en 2020.

Mme FOUCAULT : Comme on vote des budgets en investissement globaux pour demander des subventions, c'est très en amont qu'on porte ces investissements.

M. GRISSOLANGE : L'impression que j'ai, c'est que vous choisissez, enfin soit vous choisissez, soit on est obligé pour des raisons de fonctionnement budgétaire d'inscrire tout tout de suite. On ne peut pas dire : on va faire l'église et on sait très bien que ça va durer deux ans, donc on n'en met que la moitié. Est-ce qu'on pourrait faire cela ? Ce serait la seule solution pour éviter des différences pareilles. A la limite extrême, on peut se dire que vous avancez des choses que vous voulez faire alors que vous savez très bien que vous ne pourrez pas les faire.

Est-ce qu'il s'agit « d'insincérité » ou est-ce qu'on est obligé d'inscrire tout d'un seul coup ?

M. DELORT : Prenons l'exemple dont on a parlé tout à l'heure sur le Centre André Malraux : j'ai donné les montants de départ pour avoir les subventions. Ces 7,1 M€, on ne va pas les dépenser cette année puisqu'en 2019 la démolition sera faite à la fin de l'automne ou début de l'hiver. On a tout inscrit pour demander les subventions.

Mme FOUCAULT : Les gens qui nous subventionnent nous demandent d'écrire le montant total du projet et cela nous permet de chercher des subventions de fonctionnement, toutes les subventions.

M. GRISSOLANGE : J'ai une question de détail car les questions posées par Vincent pointent la chose la plus frappante du budget, donc ce n'est pas la peine que je répète la même chose : tout à l'heure nous avons vu la courbe de la DGF qui est en baisse continue, et la courbe du FPIC qui permet de subventionner non pas l'Etat comme l'a dit Vincent mais d'autres communes qui sont moins bien loties que nous...

Mme FOUCAULT : Ou qui gèrent moins bien, il faut le dire aussi.

M. GRISSOLANGE : Peut-être aussi.

Mme FOUCAULT : Il faut être honnête, en France il y a des gens qui ont du mal à gérer.

M. GRISSOLANGE : Il faut reconnaître aussi que Verrières est l'une des communes les plus riches de l'Essonne sinon la plus riche, c'est peut-être normal qu'il y ait une péréquation. Si je le dis, c'est parce que je sais bien ce que c'est qu'une péréquation. Par contre, pour la baisse de la DGF, je suis entièrement d'accord avec ce que vous dites.

Il y a une chose que je ne vois pas dans le document, c'est combien nous avons payé au titre des pénalités de la loi SRU du fait que nous n'avons pas assez de logements sociaux.

Mme FOUCAULT : Nous en avons parlé à la commission et c'est 112 559 €. Il faut savoir que nous payons parce que l'Etat estime aujourd'hui que nous ne serons pas à 25 % en 2025.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Nous payons des indemnités parce que nous ne sommes pas à 25 % de logements sociaux aujourd'hui. Ce n'est pas la perspective, c'est au jour d'aujourd'hui, factuellement nous ne sommes pas à 25 %. Mais je rappelle que nous avons jusqu'en 2025 pour remplir nos obligations. Cependant

comme on n'y est pas aujourd'hui, l'État nous fait nous payer une indemnité. C'est une amende ! En 2019, nous ne sommes pas à 25 % de logements sociaux, alors que nous avons jusqu'en 2025 pour le faire, et nous payons déjà quelque chose à l'Etat, en l'occurrence 112 759 €

M. GRISSOLANGE : L'objectif est 25 % en 2025, c'est pour ça qu'on paye maintenant ?

Mme FOUCAULT : Oui. On s'était engagé devant les Verriérois à avoir 20 % en 2020. Avec quelques collègues qui sont autour de cette table, nous avons fait le travail et ça s'est bien passé, et on a encore cinq ans pour aller à 25 %. Mais on devra payer à chaque fois sauf si nous construisons les logements sociaux.

M. GRISSOLANGE : Est-ce que c'est tant qu'on n'en construit pas que l'on paye, ou bien est-ce que c'est tant qu'on n'arrive pas à 25 % ?

Mme FOUCAULT : Tant qu'on n'arrive pas à 25 %.

M. HULIN : Je vous fais confiance pour faire le travail avec la Préfecture mais j'étais comme Dominique. J'ai relu la loi ; le sujet était de se dire que les communes avaient un temps qui devait les amener aux 25 % de logements sociaux, et que dès lors que ce plan était respecté, l'Etat n'appliquait pas cette « amende ».

Mme CASAL DIT ESTEBAN : En fait nous n'avons pas les notifications. Tant que nous sommes en situation de rattrapage, on n'est pas à 25 % de logements sociaux encore actuellement, nous avons cette indemnité qui nous est prélevée tous les ans. A partir du moment où l'on ne répondra pas aux obligations triennales, on nous déclarera en carence et donc on va multiplier nos amendes jusqu'à cinq fois.

M. HULIN : Autre question : ce montant de 112 000 € est dépendant de la différence entre les 25 % et ce qu'on a actuellement ? Il est amené à disparaître si vous construisez ?

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Exactement. C'est calculé aussi par rapport au nombre de logements qui sont construits sur Verrières tout confondu, social et pas social.

Mme LEGOFF : Je voudrais faire une petite correction : Verrières n'est pas la ville la plus riche mais la plus chère de l'Essonne au niveau du mètre carré.

M. GRISSOLANGE : Oui, je n'aurais pas dû dire « riche » mais « chère ».

M. DOSSMANN : Avant que la présidente de séance ne sorte pour le vote, je voudrais remercier les services financiers et Madame la Directrice Générale des Services pour le travail qu'ils ont fait, surtout Madame Chalet qui est arrivée en plein milieu du budget de la Ville. Il a fallu s'y atteler avec une équipe des finances plutôt réduite, c'est un travail considérable. Merci à eux et à toutes nos équipes.

(Sortie de Mme FOUCAULT)

(Vote à main levée : le Compte administratif est adopté par 23 voix Pour et 4 Abstentions.)

(Retour dans la salle de Madame FOUCAULT)

M. DOSSMANN : Le Compte administratif a été voté à la majorité.

Mme FOUCAULT : Merci beaucoup et merci aux services pour leur travail de tous les jours.

12 - Budget Principal : Affectation du résultat de l'exercice 2018.

(Rapporteur : Mme Caroline FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Nous affectons l'exécution cumulée au 31 décembre 2018 selon les écritures comptables suivantes :

Recettes d'investissement chapitre 001 : 1 641 468,30 €

Excédent de fonctionnement capital, compte 1068 : 4 246 441,35 €

Recettes de fonctionnement, chapitre 002 : 493 767,15 €

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - Budget Principal : Vote du budget supplémentaire de l'exercice 2019.

(Rapporteur : Mme Caroline FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Comme chaque année au mois de juin, nous vous proposons un budget supplémentaire qui fait suite au budget qui a été voté au mois de décembre 2018.

Nous avons l'inscription de 114 900 € suite à une modification d'imputation demandée par la Trésorerie. Il faut que vous sachiez qu'à la Trésorerie, tous les responsables ont changé, on nous demande beaucoup d'écritures, c'est assez compliqué. Et là c'est pour les titres de recettes perçus sur les chèques déjeuner concernant la part agents.

Ajustement de la hausse des impôts et taxes : 306 000 €. Il s'agit d'une part des contributions directes : 274 000 €; d'autre part d'un reversement fiscal exceptionnel de la communauté Paris-Saclay de 51 000 €; vient en déduction de ce montant l'acompte au titre de la loi de finances 2019 pour le STIF pour 18 000 €.

Inscription de produit exceptionnel pour 28 000 € : il s'agit du remboursement d'un appareil médical d'un agent qui a des problèmes d'audition ; c'est nous qui avançons l'argent pour un appareil correct lui permettant de travailler et nous sommes remboursés ensuite. C'est un jeu d'écritures.

L'affectation du résultat accumulé 2018 : 493 767,15 €

En recettes de fonctionnement, ajustement de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) pour un montant de 25 000 € sur l'année 2019. A noter que la DGF 2019, 1 150 236 €, est en baisse de 8,56 % au regard de celle de 2018 : 1 266 868 €.

En dépenses de fonctionnement, il y a le projet Agir de 7 500 €; il y a l'achat de prestations pour 5 000 € (c'était un voyage en Belgique), il y avait des frais de transport pour 2.500 €.

Entretien et embellissement du cadre de vie : 110 000 €; on a le chantier d'insertion qui aide le service des espaces verts à entretenir la ville ; élagage de la rue Carnot parce que, comme on fait des travaux, on va élaguer un peu plus, donc ça coûte un peu plus ; entretien des espaces verts ; entretien de la Coulée Verte : maintenance de matériels et réparations de panneaux.

Maintenance de logiciels et matériels informatiques : 23 600 €. Il s'agit du wifi au marché, du logiciel de la Médiathèque et de différentes maintenances informatiques, sachant que le logiciel de la Médiathèque, ça faisait bien dix ans ou douze ans qu'on ne l'avait pas changé. On le met en place pour que le personnel, dans la nouvelle structure de La Potinière, puisse s'habituer à ce nouveau logiciel de gestion des disques ; ainsi, quand Malraux ouvrira en 2022, ils seront habitués à l'outil et tout sera préparé pour investir Malraux dans le pôle patrimonial.

Autres dépenses de fonctionnement : nettoyage de voirie pour 70 000 €

Nettoyage du Village pour 21 000 €

Des écritures comptables pour 6 500 €

Des réparations de matériels de cuisine pour 4 000 € dans tous les satellites et les cuisines diverses et variées qu'on a.

Et des frais de communication pour 13 000 €,

En dépenses de fonctionnement, dans ce budget supplémentaire 2019, notons une subvention supplémentaire au CCAS de 74 000 € : c'est une obligation d'étude

d'analyse des besoins sociaux que l'on doit faire une fois par mandat. C'est une obligation de faire cette demande.

Mme ROQUAIN : Il n'y a pas que pour l'étude dans cette somme, il y a aussi le fait que nous avons un agent administratif, une employée au CCAS pour les aides à domicile (Nous avons aussi deux employés administratifs qui sont payés par le CCAS, les autres personnels qui sont dans les bureaux sont des agents de la Ville). Et donc cet employée administrative payée par le CCAS et qui était en disponibilité depuis un petit moment nous a fait savoir qu'elle voulait de nouveau reprendre une disponibilité d'un an. Donc nous avons embauché une nouvelle personne qui est payée par le CCAS et cette subvention nous permettra aussi de pourvoir à son salaire. En plus de l'analyse des besoins sociaux.

Mme FOUCAULT : Merci Elisabeth pour tous ces renseignements.

Nous avons l'inscription de frais de scolarité pour les enfants verriérois scolarisés en secteur public en dehors de la commune pour 15 000 €.

Des charges de personnel dans le cadre des recrutements à venir et de la mise en œuvre de l'ISSE : 120 000 €.

La formation des personnels des médiathèques sur les logiciels

Et aussi de l'urbanisme où il y a un nouveau logiciel de 1 700 €.

L'inscription de crédits supplémentaires pour le paiement des taxes d'exploitation du cinéma pour 20 000 € : comme ça marche bien, il faut payer les taxes mais nous avons aussi des recettes !

Dans les autres dépenses de fonctionnement, nous avons la participation de la commune à Autolib pour 7 500 € pour les dossiers en cours.

Ajustement de la subvention initiale versée à V2I de 6 000 € : on ne savait pas si V2I allait continuer ou pas, et sous quelle forme ? Donc on n'avait pas voté toute la subvention. Mais comme il y a un nouveau président et un nouveau bureau, on verse le reste pour le personnel qui y travaille.

Des charges exceptionnelles, notamment l'annulation de mandats à la demande de la Trésorerie pour 34 600 €.

L'inscription sur les charges de personnel : 117 000 € (les virements correspondants aux chèques déjeuner).

Les recettes d'investissement : 10 672 351,65 €. Ajustement du fonds de TVA pour 29 450 €. Le report en recettes est de 3 548 206 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est porté à 1 641 468,30 €.

L'enregistrement de l'excédent de fonctionnement capitalisé : 4 246 441,35 €.

Dans l'inscription des recettes supplémentaires correspondant aux subventions notifiées à la Ville depuis le début de l'année 2019 : 1 006 786 €.

Restauration de l'église : 280 000 € de la Région et du Département.

L'Espace Bernard Mantiene : 600 000 € pour le reliquat de la CPS.

28 800 € pour le reliquat du Département pour le projecteur numérique du lycée.

L'Herbier pour 50 200 € du Département.

L'Orangerie Espace Tourlière : 28 800 € de reliquat.

Et le parc informatique, équipement numérique de la Médiathèque pour 10 800 € de la Région. Cela rapporte mais ça coûte aussi.

Les dépenses d'investissement : évolution du logiciel médiathèque, on a eu une recette parce qu'on a une dépense de 18 000 €.

Construction du restaurant scolaire Paul Fort, dépense de 500 000 €. Nous avons eu de mauvaises surprises au niveau des marchés publics, c'était assez compliqué pour la reconstruction, il y a deux lots qui étaient mal estimés, le lot gros-œuvre était mal estimé.

Aménagement sportif du stade Robert Desnos pour 500 000 € : c'est ce dont nous a parlé tout à l'heure.

Le mobilier pour La Potinière : 70 000 €. On va essayer d'avoir le même à Malraux, donc on va faire des essais de qualité, en plus ce sera mieux pour les personnels.

Les dépenses d'investissement sur le budget supplémentaire 2019 concernent : la voirie avec le plan de sécurité aux abords des écoles pour 130 000 € : comme nous l'avons fait l'année dernière avec un dépose-minute au niveau des Grands Chênes, l'idée est de faire un dépose-minute devant HEO pendant cet été. Plus d'autres travaux de sécurité aux abords des écoles.

Matériels et installations informatiques : 36 000 € pour les écoles, pour la médiathèque, pour les bureaux. Ici, il nous faut du matériel performant ; on fera cela pour une ou deux années encore puisqu'on va petit à petit changer tout le matériel.

Encore mieux : le changement de l'autocom, le standard téléphonique de la ville, 38 000 € : nous allons changer la musique, je vous le promets ! Et aussi les gens qui parlent, enfin tout, ce sera tout beau, tout propre, on va trouver des solutions !

Inscription à la demande de la Trésorerie de 11 900 € au titre du remboursement des taxes d'aménagement suite à des annulations de permis de construire.

L'achat d'un véhicule au Service Jeunes pour 18 821 € : ça nous sera remboursé en tout ou partie par l'assurance, un véhicule nous ayant été volé.

Le renouvellement du matériel de restauration pour 6 395 € dans nos différentes cuisines

Et l'achat de 4 gilets pare-balles pour 4 560 € parce que nous avons deux personnes qui sont arrivées. Les gilets pare-balles ont une date de péremption et quand ce n'est plus bon, on n'a plus le droit de les utiliser. Donc il faut en acheter régulièrement. Normalement si l'on a des subventions du ministère de l'Intérieur, ça nous aidera à payer les gilets pare-balles pour notre police municipale.

Avez-vous des questions ?

M. HULIN : J'avais quelques questions de détail et à la fin une remarque : une demande de précision d'abord : sur les recettes de fonctionnement, page 187, sur l'ajustement à la hausse, je comprends que les contributions directes de 274 000 € veulent dire qu'on va toucher plus d'impôts de la part des Verriérois que prévu ?

Mme FOUCAULT : Exactement, c'est l'effet des bases.

M. HULIN : Très bien. Il y a un truc mathématique ou littéraire que je ne comprends pas bien sur la DGF : vous rajoutez 25 000 € en plus de ce qui était prévu ?

Mme FOUCAULT : C'est ce que nous avons voté en 2019.

M. HULIN : Oui, donc en fait on touche plus que prévu ou que ce qu'on avait imaginé ?

Mme FOUCAULT : Voilà.

M. HULIN : Après, la phrase donne l'impression que la DGF baisse mais en fait elle baisse moins que prévu ?

Mme FOUCAULT : Oui.

M. HULIN : Donc je fais ma remarque. Petite anecdote : il m'arrive parfois de donner à l'Université des cours sur l'esprit critique et scientifique, et je présente des graphiques en expliquant qu'on fait dire ce qu'on veut aux chiffres ; je ne dis pas que là on n'a pas de baisse, je dis juste qu'en mettant cette échelle-là avec très peu de différence entre chacun des chiffres, on donne l'impression que c'est en train de plonger comme ce n'est pas possible, alors qu'il y a une baisse de 8,6 % qui existe... Encore une fois je ne fais pas de procès d'intention - ce n'est pas le genre de la maison - certes ça baisse mais là, on a l'impression que ça plonge ! Je voulais juste le signaler.

Autre question : sur la subvention à V21, page 188, sur les dépenses de fonctionnement, je me rappelle bien que dans la délibération il était question d'avoir une partie de la subvention tout de suite, et ensuite le reste si réorganisation il y avait.

Mme FOUCAULT : Tout à fait.

M. HULIN : Ce dont je ne me souviens pas bien, c'est si on avait voté dans la délibération que le paiement serait déclenché sans repasser en Conseil municipal ? Là, je comprends qu'on ne revote pas au Conseil l'augmentation de cette subvention, donc la délibération prévoyait de ne pas passer en Conseil pour augmenter ?

Mme FOUCAULT : Oui, en fait c'était pour sécuriser le personnel et pour payer la personne qui est salariée.

M. HULIN : OK. C'est clair pour moi.

Côté investissement, un sujet sur lequel je n'ai pas réagi tout à l'heure sur l'Herbier, au-delà de cette première bonne nouvelle de ce Conseil municipal sur les contributions au niveau de la Fondation du Patrimoine, je me rappelle de la discussion et, sauf erreur, d'un engagement de Thomas JOLY sur le fait de dire que la commune abonderait elle aussi au regard de ce qui aurait été versé à la Fondation du Patrimoine. Or on n'en a pas reparlé. Est-ce que c'est bien encore prévu ? A quel moment, etc. ?

Mme BOULER : Ce n'est pas tout à fait dans ce sens-là que ça se fait. La Mairie s'est engagée auprès de la société qui numérise de payer la totalité de la facture si nous n'avions pas de subvention. La somme des subventions de la Région s'additionne à celle de la Fondation. La numérisation a été terminée il y a dix jours ; nous attendons la facture pour savoir si la mairie devra abonder ou pas. On a 13 685 € aujourd'hui et on va laisser courir les donations à la Fondation jusqu'à ce qu'on ait la facture à payer.

M. HULIN : La numérisation est terminée ? Ce n'est pas la numérisation de l'ensemble de l'Herbier ?

Mme BOULER : Des 50 214 parts scientifiques.

Mme FOUCAULT : Il faut que chacun des bénévoles rentre tout, il y a encore du travail de bénévoles.

M. HULIN : Sur ce sujet-là j'ai un plan pour cette manière participative, si tu veux on pourra en discuter, pour que ce ne soient pas que des bénévoles qui le fassent. Vous avez un site qui a été créé, qui s'appelle Les Herbonautes où vous mettez à disposition du grand public la numérisation, les numérisations sont mises à disposition et les gens rentrent les informations, et donc vous pouvez vous y inscrire et même vous-même renseigner tout un tas d'informations. Par contre ce n'est pas sur tous les Herbiers qu'il y a des appels à propositions.

Mme BOULER : Sur les Herbonautes, ils font des appels à propositions, L'Herbier de Vilmorin n'est pas aujourd'hui dans les appels à propositions. Et pour les Herbonautes, pour valider une seule part, il faut que trois herbonautes différents aient validé la même information. Comme on travaille depuis quatre ans avec le Muséum, que ce sont les mêmes bénévoles depuis quatre ans, on sait exactement trier les parts et ce qu'il y a sur les étiquettes. On a un accord spécifique et nous sommes la seule commune, avec des bénévoles, à avoir l'autorisation de travailler directement sur le site du Muséum. Donc toutes les parts qui sont numérisées sont arrivées sur le site du Muséum et tous nos bénévoles ont chacun un accès direct sur le site du Muséum.

Donc : non, tout le monde ne peut pas y avoir accès, il faut avoir fait la formation d'abord. Ensuite, de chez lui ou en commun dans une salle prêtée par la mairie, avec

des ordinateurs de la mairie, on peut aller se connecter sur ces parts-là, sur les parts de l'Herbier Vilmorin uniquement.

M. HULIN : OK, mais ce n'est pas de ça que je parlais. Dans ce cas-là c'est un cas particulier.

Sur les dépenses d'investissement, on n'a pas eu l'explication de la totalité des 11 M€ non dépensés. On en a discuté ; je réitère que tout cela est très bien écrit, tout est justifié ; mais sur ces 11 M€ on a passé un peu de temps et on a essayé de s'y retrouver. C'est peut-être le seul point sur lequel la précision manque dans le document. Ce débat a déjà eu lieu tout à l'heure, sur leur répartition et leur justification, je n'y reviens pas mais l'interrogation reste.

M. GRISSOLANGE : Comment se fait-il qu'on doive des sous à Autolib puisque ça ne fonctionne plus ? Il y a sûrement une bonne raison, ou une mauvaise ?

M. MORDEFROID : La raison est très mauvaise mais efficace : c'est qu'on est engagé dans une procédure contentieuse, et donc ça représente des frais.

Mme FOUCAULT : Et ce n'est pas fini !

Mme LIBONG : Juste un complément d'information à apporter par rapport aux 7 500 € de dépenses sur le projet Agir : les jeunes sont partis pendant les vacances de Pâques à Bruxelles et je voulais dire que pendant deux ans ils ont été présents sur les manifestations. L'objectif n'était pas juste ce voyage, c'était avant tout de rendre service aux Verriérois sur les différentes manifestations comme la chasse aux œufs ou la brocante. Il y a eu aussi des partenariats avec le foyer Alliance, et d'autres structures. C'était une belle aventure et ils ont pu récolter environ 3.800 € pour autofinancer leur séjour.

M. GRISSOLANGE : Concernant les frais de scolarité pour les enfants verriérois scolarisés hors de la commune, 15 000 €, est-ce que c'est pour la totalité ou est-ce en plus de ce qu'on avait prévu ? C'est un budget supplémentaire, donc ce sont 15 000 € supplémentaires ?

Mme LEGOFF : Oui, ça vient en plus.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 24 voix Pour et 4 Voix Contre.)

Mme FOUCAULT : je tenais à remercier vraiment tous les services, le service des Finances, Mme ROBY et Mme CHALET qui nous ont préparé ce Conseil municipal dans des conditions assez difficiles puisque M. le Maire y a participé puis il n'a plus été là. On ne savait pas si on le passerait aujourd'hui, et comme nous sommes un service public, nous continuons. Vraiment je voulais remercier Mme CHALET et Mme ROBY qui nous ont apporté beaucoup de renseignements. On va essayer d'affiner et d'être encore plus clairs les prochaines fois.

SERVICE LOGEMENT

14 - Allongement de la garantie d'emprunt pour le programme des Aulnaies (77 logements PLS)

(Rapporteur : Mme Caroline FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

Afin de limiter l'effet des mesures votées dans le cadre de la loi de finances pour 2018 sur la situation financière des organismes de logements sociaux, la Caisse des Dépôts et Consignations a institué un dispositif d'allongement de dette. Ceci ne modifie pas le niveau d'encours de prêt.

Par délibération du 21 septembre 2009, la Ville de Verrières-le-Buisson avait accordé sa garantie, pour une période d'amortissement de 30 ans, concernant un prêt (n° 1153336) à hauteur de 1 144 396,87 € majoré des intérêts dans le cadre d'une acquisition amélioration de 77 logements sis square des Bégonias et square des Roses à Verrières-le-Buisson.

Le bailleur, 1001 Vies Habitat (ex Logement Francilien), souhaite allonger de 10 ans la durée du prêt n° 1153336.

La réitération de la garantie initialement apportée constitue une condition de validité de l'avenant de réaménagement.

Les membres de la commission Finances, réunis le 19 juin 2019, ont émis un avis favorable.

M. GRISSOLANGE : Est-ce qu'on a vraiment le choix ?

Mme FOUCAULT : Non.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Question écrite

M. GRISSOLANGE : C'est une question écrite qui se rajoute à une longue soirée, j'en suis désolé :

« Monsieur le Maire,

La Ville de Verrières avait lancé en juillet 2018 un appel d'offres pour une étude de faisabilité sur les deux secteurs où un périmètre a été défini, à savoir le secteur Foch et la ZAE des Petits Ruisseaux. Cette étude a ensuite été confiée au cabinet ATOPIA.

Les études de faisabilité comprennent plusieurs étapes : un état des lieux du site, puis une programmation qui permet d'élaborer différents scénarii ; enfin un scénario est choisi et approfondi, il sera la trame du projet futur.

A l'automne, pendant la concertation sur le PLU, vous avez annoncé de premiers résultats pour janvier. A une question écrite posée au Conseil du 17 décembre, vous avez répondu, je cite : « Un point d'étape aura bien lieu au mois de janvier, d'autres suivront et une communication publique sera mise en place dès lors que nous aurons eu le rapport final du cabinet ATOPIA, sans doute aux alentours du mois d'avril 2019 ».

Vous avez également informé le Conseil qu'un Comité de Pilotage ad hoc avait été créé, regroupant « les élus et les agents des services directement en lien avec les problématiques du PLU ».

Nous n'avons pas été informés des travaux de ce Comité de Pilotage, ni du point d'étape annoncé pour janvier. Le 18 mars, notre conseil a dû voter l'approbation du

PLU, puis en mai une délibération engageant de l'argent public par l'intermédiaire de l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) sans avoir eu connaissance des résultats, fussent-ils partiels et provisoires, de ces études de faisabilité.

Cela nous a semblé et nous semble encore d'autant plus gênant que ce sont les projets de construction sur le secteur Foch et la ZAE des Petits Ruisseaux qui assurent la cohérence du PLU, rendent réaliste votre vision de la commune pour les quinze ans à venir, et permettent d'atteindre en 2025 le pourcentage de 25 % de logements sociaux prescrits par la loi.

Nous sommes en juin, le mois d'avril est bien passé, aucune communication publique sur l'étude du cabinet ATOPIA n'a eu lieu, et les conseillers municipaux n'ont pas non plus été informés.

Il nous semble pourtant légitime et nécessaire qu'une réunion « toutes commissions » informe l'ensemble de notre conseil, et qu'une information large à destination des Verriérois-es soit organisée. D'où notre question :

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous donner les informations en votre possession sur ces études de faisabilité et nous dire quand aura lieu la communication publique que vous annoncez le 17 décembre ?

Vous remerciant de votre attention et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées. »

Mme FOUCAULT : Je vous lis la réponse :

« Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 18 mars dernier par délibération du Conseil municipal, la commune a instauré deux servitudes, ou périmètres d'étude, prévues à l'article L.151-41 alinéa 5 du Code de l'Urbanisme. Ces deux périmètres d'études portent sur une portion du boulevard du Maréchal Foch, entre la rue de Paron et le rond-point Paul Fort, et sur la Zone d'Activités Economiques (ZAE) des Petits Ruisseaux.

Afin de parfaire notre connaissance en vue de la mutabilité de ces deux zones pour y développer de l'habitat, et en parallèle de la procédure de révision du PLU, la Ville a lancé en juillet 2018 un marché public à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation d'études de faisabilité. Celles-ci visent à établir une stratégie d'intervention sur l'aménagement de ces deux zones, et à proposer une programmation à même de répondre aux enjeux communaux, notamment en termes d'habitat, d'accessibilité, de circulation, et de développement commercial.

Le marché attribué au bureau d'étude ATOPIA en octobre 2018 se scinde en trois phases distinctes :

- Phase 1 : élaboration d'un diagnostic exhaustif ;*
- Phase 2 : proposition de scénarii d'intervention en matière d'aménagement des secteurs ;*
- Phase 3 : arrêt d'un scénario préférentiel par secteur et approfondissement de la stratégie retenue à la fois en matière de faisabilité juridique et opérationnelle.*

Suite à l'attribution du marché, un Comité de Pilotage composé d'élus et d'agents en lien avec les problématiques de la révision du PLU a été créé afin de suivre les études de faisabilité et d'accompagner le bureau d'étude Atopia dans les missions qui lui ont été confiées.

Depuis la réunion de lancement en présence des membres du COPIL en novembre 2018, plusieurs réunions de travail ont été organisées en Mairie, portant sur les diagnostics approfondis (de janvier à mars) et la proposition de scénarii d'intervention (d'avril à juin). Ces points d'étape mensuels ont permis au bureau d'étude Atopia de présenter régulièrement aux membres du COPIL les résultats partiels de leurs

études. Pour votre bonne information, ces études sont toujours en cours et sont entrées dans leur troisième et dernière phase, avec l'approfondissement d'un scénario d'aménagement par secteur. L'ensemble des résultats est attendu pour le début du mois de juillet.

Comme convenu lors de nos différents échanges, une réunion de présentation des résultats de ces études sera organisée dès que possible, au courant de l'automne, après réception de l'intégralité des trois phases les composant. Celles-ci seront à destination de l'ensemble des conseillers municipaux mais aussi des Verriérois. »

- Décisions du Maire pendant l'intersession.

- N°97 Convention entre la Ville et OPERIS pour deux journées de formation pour un montant de 2 112 € TTC,
- N°98 Signature de l'avenant n°1 au marché n°1066 relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la Ville avec la société Le Roi Lire pour un montant minimum de 10 000 € HT au lieu de 15 000 € HT pour la période du 01 juillet 2019 au 30 juin 2020,
- N°99 Signature de l'avenant n°1 au marché n°1065 relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la Ville avec la société Le Roi Lire pour un montant minimum de 10 400 € HT au lieu de 17 500 € HT pour la période du 01 juillet 2019 au 30 juin 2020,
- N°100 Signature d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle *On met les voiles !* avec l'atelier de La Voûte dans le cadre du festival Hors Scène le samedi 22 juin 2019 pour un montant de 2 200 € TTC,
- N°101 Signature du lot n°1 du marché public multi-attributaires relatif aux prestations de services juridiques à fin de représentation légale et de consultation juridique,
- N°102 Signature du lot n°2 du marché public relatif aux prestations de services juridiques à fin de représentation légale et de consultation juridique avec la société Seban et Associés,
- N°103 Signature du lot n°3 du marché public multi-attributaires relatif aux prestations de services juridiques à fin de représentation légale et de consultation juridique,
- N°104 Signature du lot n°4 du marché public relatif aux prestations de services juridiques à fin de représentation légale et de consultation juridique avec la société Seban et Associés,
- N°105 Signature du lot n°5 du marché public multi-attributaires relatif aux prestations de services juridiques à fin de représentation légale et de consultation juridique,
- N°106 Signature du lot n°6 du marché public multi-attributaires relatif aux prestations de services juridiques à fin de représentation légale et de consultation juridique,

- N°107 Signature du lot n°7 du marché public relatif aux prestations de services juridiques à fin de représentation légale et de consultation juridique avec le cabinet Le Prado,
- N°108 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle *Monstres Jeux* avec le Théâtre de La Toupine dans le cadre du festival Hors Scène le samedi 22 juin 2019 pour un montant de 2 016,53 € TTC,
- N°109 Convention de mise à disposition à titre gracieux de l'Orangerie – Espace Tourlière pour une artiste en résidence, Mme Frédérique Hervet, du 15 juillet au 13 octobre 2019,
- N°110 Convention de mise à disposition à titre gracieux de l'Orangerie – Espace Tourlière pour une artiste en résidence, Mme Florence Vasseur, du 15 juillet au 13 octobre 2019,
- N°111 Signature d'une convention avec l'association du comité de jumelage de Verrières-le-Buisson pour la mise à disposition à titre gracieux par la Ville d'un véhicule municipal,
- N°112 Signature d'un contrat de partenariat à titre gracieux avec un ensemble d'artistes dans le cadre de l'exposition *Intime* qui se déroulera du 7 juin au 7 juillet 2019 à l'Orangerie – Espace Tourlière,
- N°113 Convention entre la Ville et le Centre de Formation Saint-Honoré pour deux journées de formation pour un montant de 440 € TTC,
- N°114 Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves,
- N°115 Signature d'un contrat de prestation avec M. Gilles ABIER, auteur, pour une lecture publique de son œuvre le lundi 24 juin 2019 à 10h30 à l'école Honoré d'Estienne d'Orves et à 14h00 à l'école Paul Fort-David Régnier dans le cadre de l'opération « Le livre est lu : le livre élu » pour un montant de 535,05 € TTC,
- N°116 Signature du marché public relatif à la maintenance, l'entretien et la réparation du matériel de cuisine de la ville de Verrières-le-Buisson pour un montant de 11 820 € TTC,
- N°117 Signature d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle *Bal* avec l'association NA dans le cadre du festival Hors Scène le samedi 22 juin 2019 pour un montant de 4 546,63 € TTC,
- N°118 Signature d'un avenant au contrat de prestation avec l'association Là-O, dans le cadre du festival Hors Scène qui aura lieu le samedi 22 juin 2019,
- N°119 Signature d'un contrat avec la société APIXIT pour la fourniture d'une solution externalisée d'un système de messagerie et de travail collaboratif pour un montant de 7 981,63 € TTC,
- N°120 Signature du marché public relatif à l'acquisition de fournitures scolaires pour les écoles de la ville de Verrières-le-Buisson selon le bordereau des prix unitaires,

- N°121 Signature d'un contrat de maintenance pour le logiciel MUNICIPAL GVE avec la société LOGITUD SOLUTION pour un montant de 1 392,35 € HT soit 1 670,82 € TTC,
- N°122 Signature d'une convention relative à la participation de la Croix-Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre du festival Hors Scène le samedi 22 juin 2019 à Verrières-le-Buisson pour un montant de 383,40 euros TTC,
- N°123 Convention de formation entre la ville de Verrières-le-Buisson et l'AROEVEN de l'Académie de Versailles pour un montant de 420 € TTC.

Mme LEGOFF : Je vous donne les dates des prochains conseils pour le deuxième semestre : lundi 23 septembre, lundi 18 novembre, lundi 16 décembre.

Mme FOUCAULT : On vous les enverra par mail.

Merci, bonnes vacances et bonne soirée à tous.

La séance est levée à 00h00.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**

François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie »